

# Le Maroc d'abord

Une nouvelle alternance à horizon social-démocrate

www.libe.ma

# Libération

Directeur de Publication et de la Rédaction : **Mohamed Benarbia**

Prix: 4 DH

N°: 9408

Lundi 6 Septembre 2021

*Driss Lachguar : L'USFP est le seul parti marocain à avoir constamment défendu les valeurs social-démocrates, aussi bien en termes de solidarité sociale qu'en matière d'équité fiscale, ou encore de droits et libertés individuels et collectifs*

*Un nombre grandissant de citoyens adhèrent à notre socle idéologique et comprennent l'importance de la solidarité sociale, de l'Etat de droit, de l'Etat acteur et non seulement observateur*

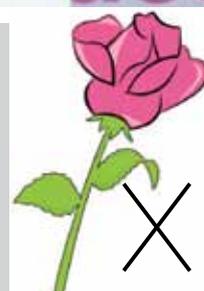
Lire page 12



## Votez USFP... Votez la Rose

Programme électoral

Pôle sociétal



# En quête d'un ennemi externe pour masquer les problèmes de la population algérienne ...

*Le Maroc est tout désigné par la junte militaire*

Tout le monde s'accorde sur les sous-basements de la décision fracassante et inouïe de l'Algérie de rompre ses relations, déjà très limitées auparavant, avec le Maroc.

Observateurs, analystes, spécialistes des relations internationales, experts des affaires méditerranéennes et africaines relèvent que cet acte n'est fondé sur aucune justification susceptible de susciter l'intérêt du droit international, de la diplomatie régionale et internationale et de la géostratégie internationale.

En fait, les explications que l'on peut déceler du labyrinthe des arcanes militaires, véritable pouvoir président aux destinées de l'Algérie, c'est la recherche d'un ennemi par tous les moyens à même de détourner l'attention de la population des véritables raisons de sa désastreuse situation économique et sociale ...

C'est ce que vient de confirmer, au terme d'observations minutieuses, le Centre de réflexion américain Middle East Institute (MEI), indiquant que « par la rupture de ses relations diplomatiques avec le Maroc, l'Algérie tente de détourner l'attention de sa population des problèmes internes et de la rallier contre un ennemi externe ».

L'Algérie a choisi de rompre ses liens « déjà ré-



duits au minimum » avec le Royaume « même au risque de mettre en péril ses principales exportations énergétiques, ce qui revient à tracer une ligne dans le sable et à totalement renier au Maroc la moindre influence, tout en cherchant à détourner l'attention de son opinion publique des problèmes internes et de la rallier contre un ennemi externe », a affirmé la directrice du programme Afrique du Nord et Sahel au sein du MEI, Intissar Fakir.

D'ailleurs, l'acharnement maladif du pouvoir militaire algérien s'est illustré par une recrudescence de l'escalade, motivée par des mises en scène absurdes et ridicules allant jusqu'à présenter le Maroc comme la source de tous les maux de la population algérienne et de tous les problèmes survenus ou à venir, s'aventurant jusqu'à l'accuser d'être derrière les incendies ayant ravagé le pays ces dernières semaines engendrant d'énormes pertes humaines et matérielles.

« En effet, le plus grand défi pour les dirigeants algériens c'est de convaincre une population repliée sur elle-même que le Maroc représente une menace plus importante pour son bien-être que les défis économiques, politiques et sécuritaires internes », développe la chercheuse dans un article publié dernièrement sous le titre : « Qu'est-ce qui alimente l'es-

calade des tensions entre l'Algérie et le Maroc ? ».

Intissar Fakir rappelle, à ce propos, que « la rancune et la suspicion envers le Maroc, nourries par les militaires et l'élite au pouvoir en Algérie, sont profondes et remontent au conflit frontalier des années 1960 et aux tensions idéologiques de l'époque de la guerre froide ».

Par ailleurs, manquant de discernement et souffrant de l'absence de véritables visions géostratégiques adaptées à la nouvelle réalité économique, politique et diplomatique mondiale, la junte militaire s'accroche désespérément aux théories passistes et désuètes qui étaient en vogue durant la guerre froide d'après le second conflit armé mondial.

C'est dans ce contexte (vestiges du passé) que « les ambitions croissantes du Maroc pour étendre son influence politique et économique régionale, restent ainsi alarmantes pour certains au sein de l'armée algérienne » comme l'a relevé l'analyste.

Et de noter que la reconnaissance par les Etats-Unis de la souveraineté du Maroc sur son Sahara « a porté un coup » aux efforts algériens pour isoler le Maroc sur cette question. La reconnaissance américaine constitue « une victoire majeure pour le Maroc », a-t-elle estimé.

Rachid Meftah



Le Maroc est présenté par Alger comme la source de tous les maux de la population algérienne et de tous les problèmes survenus ou à venir ...

## Une agence de presse en Argentine salue le rôle du Maroc dans la pacification du Maghreb

Le Maroc continue de déployer des efforts louables pour "promouvoir la sécurité, la pacification et l'intégration des peuples du Maghreb", en abritant une réunion de haut niveau entre le président de la Chambre des représentants en Libye et le vice-président du Conseil présidentiel libyen, écrit l'agence de presse argentine « Alternative Press Agency ».

Cette réunion « au sommet » entre Aguila Saleh et Abdallah Hussein Al-Lafi, vise à préparer les conditions adéquates pour les prochaines élections en Libye, avec la « contribution et la bonne

volonté de la diplomatie marocaine pour aider à trouver une solution ».

Les efforts de la diplomatie marocaine se concentrent sur le rôle de médiation entre les parties pour surmonter le différend actuel au sein du gouvernement national d'unité en Libye, dirigé par le Premier ministre par intérim Abdul Hamid Dbeiba et la Chambre des représentants libyenne présidée par Aguila Saleh.

Le différend, précise le média argentin, porte sur la tenue simultanée des élections présidentielle et législatives ou l'élection d'un nouveau président par le Parlement en décembre prochain. Selon

la même source, le Maroc considère que les difficultés actuelles qui entravent la préparation de ces élections peuvent être surmontées par une « volonté et un dialogue serein, faisant prévaloir les intérêts de la Libye ».

L'autre aspect auquel le Maroc peut apporter son expérience est la recherche d'une authentique réconciliation nationale entre les Libyens grâce à l'expérience accumulée par l'Instance équité et réconciliation mise en place sous les directives de SM le Roi Mohammed VI.

Il s'agit, selon le média argentin, d'un « nouveau succès pour la diploma-

tie royale dans ses efforts pour promouvoir la pacification et l'intégration des pays du Maghreb, en dépit des tentatives de sabotage de l'Algérie, qui a rejeté la proposition du Roi Mohammed VI d'établir une nouvelle relation bilatérale ».

Par ailleurs, « Alternative Press Agency » s'étonne que l'Algérie réponde à la main tendue du Maroc par « la rupture des relations » avec Rabat, dénonçant « les tentatives infructueuses de certaines parties pour maintenir leur mainmise sur les peuples d'Afrique et isoler le Maroc au niveau international ».

## Tentative de coup d'Etat à Conakry

# Vers un report du match Guinée-Maroc

L'équipe nationale doit affronter, aujourd'hui (17h), la Guinée dans le cadre des éliminatoires pour le Mondial FIFA Qatar 2022. Les hommes de Vahid Halilhodzic ont d'ores et déjà pris leurs quartiers dans un hôtel de Conakry. Mais le maintien de la rencontre est en suspens. Des tirs nourris d'armes automatiques retentissaient dimanche matin dans le centre de Conakry, théâtre d'une probable tentative de coup d'Etat menée par des militaires, ont rapporté plusieurs

témoins à l'AFP.

D'après le site de la SNRT, la délégation marocaine aurait vécu un réveil brutal, sous le son assourdissant des tirs et des explosions. Nul doute que l'entraînement d'hier ainsi que la conférence de presse du sélectionneur national, Vahid Halilhodzic, ont dû être annulés afin de garantir la sécurité de la délégation marocaine. Des décisions qui laissent planer un doute de plus en plus grand sur la tenue de la rencontre, programmée cet après-midi.



# Les illusions suicidaires d'Alger

## C'est bien l'économie algérienne qui pâtira de plus de la condamnation du gazoduc Maghreb-Europe

Quelques jours après la rupture unilatérale par Alger de ses relations avec le Maroc, le ministre algérien de l'Énergie et des Mines, Mohamed Arkab, a fait le 26 août dernier une déclaration selon laquelle l'approvisionnement en gaz de l'Espagne se ferait désormais uniquement à travers le gazoduc Medgaz, laissant entendre que l'Algérie n'entend pas renouveler le contrat concernant le gazoduc Maghreb-Europe qui traverse le Maroc.

Dans une dépêche publiée samedi 4 septembre par l'agence espagnole EFE, plusieurs experts estiment que «da substitution du gazoduc Maghreb-Europe par Medgaz annoncée par Alger est une décision dictée par des motifs politiques et a pour but de porter atteinte au voisin de l'ouest (à savoir le Maroc), mais les spécialistes mettent en garde contre cette décision qui sera coûteuse non seu-

lement pour le Maroc, mais également pour l'Algérie et l'Espagne».

L'agence a également souligné que Rabat n'a pas réagi officiellement à l'annonce des autorités algériennes, affirmant que «la presse locale du pays a minimisé son impact en considérant que le Maroc ne dépend du gaz pour son approvisionnement en énergie brute qu'à hauteur de 5 %».

« Il n'y aura pas de conséquences graves pour le Maroc », a précisé Cherkaoui Roudani, professeur universitaire et expert en études géostratégiques et sécuritaires dans une déclaration à Libé. Et de préciser : «Stratégiquement parlant, c'est l'Algérie qui va perdre. Elle risque de perdre le marché européen où la compétition fait rage avec d'autres concurrents comme la Norvège, les États-Unis, le Qatar... Le pipeline Maghreb-Europe a une capacité de 12 milliards de m<sup>3</sup> par an, alors que celui algérien (Medgaz) a seulement une

capacité de 10 milliards de m<sup>3</sup> par an. C'est-à-dire que l'Algérie va perdre près de 5 milliards de dollars annuellement».

Par contre, «vu la baisse du prix du baril sur le marché international, le Maroc va perdre 100 millions d'euro annuellement. Pour le Maroc, cela ne compte guère », a souligné cet expert.

Certes, le Maroc risque d'être confronté à une pénurie de gaz, mais Cherkaoui Roudani estime que «le Royaume peut importer le gaz liquéfié des États-Unis, du Qatar, des Emirats Arabes Unis et bien d'autres pays qui le commercialisent à des prix bas».

Dans une déclaration à EFE, l'analyste espagnol Gonzalo Escorbano, directeur du programme énergie et climat de l'Institut Royal Elcano (l'un des plus prestigieux think-tank en Espagne), a fait savoir que l'une des solutions dont dispose le Maroc après le 31 octobre si le contrat concernant le

gazoduc Maghreb-Europe n'est pas renouvelé, est «d'inverser le sens de ce pipeline au niveau du tronçon qui relie le Maroc à l'Espagne afin que cette dernière fournisse du gaz naturel aux pays du Maghreb à partir d'autres fournisseurs», tout en estimant que «la meilleure solution est que les parties aient un sens de la coopération et que l'Espagne négocie avec l'Algérie une éventuelle fermeture progressive de ce gazoduc le temps de trouver des alternatives et de tester l'efficacité de Medgaz».

Concernant les conséquences pour l'Espagne et les autres pays européens, Cherkaoui Roudani a souligné que l'Espagne, le Portugal ou encore la France «ne vont pas laisser leur sécurité énergétique à la merci d'un Etat narcissique comme l'Algérie». Et de préciser : «Si l'Algérie décide de renoncer au gazoduc Maghreb-Europe, les pays européens vont chercher

d'autres marchés. Dans ce cas, les conséquences seront négatives pour l'Algérie».

Selon EFE, l'Algérie et l'Espagne semblent mieux préparées dans le cas du non-renouvellement du contrat du gazoduc Maghreb-Europe. Toutefois, les experts semblent sceptiques et estiment que ces deux pays «pourraient être lésés. En subordonnant la livraison de gaz à un seul gazoduc au lieu de deux, l'Algérie limiterait ses options pour faire face aux incidents techniques s'ils surviennent et réduirait ses possibilités de répondre à une augmentation rapide de la demande. Le tout dans un contexte mondial marqué par le changement de politique commerciale de la Russie et des États-Unis qui donne la priorité à l'Asie, ainsi que par une éventuelle crise énergétique qui se dessine cet hiver en Europe », a mis en exergue l'agence espagnole.

Mourad Tabet

## Lancement de la 7<sup>ème</sup> édition du Grand Prix mondial Hassan II de l'eau

Le Maroc et le Conseil mondial de l'eau lancent la 7<sup>ème</sup> édition du Grand Prix mondial Hassan II de l'eau, l'une des plus prestigieuses distinctions internationales dans le secteur de l'eau, a annoncé le ministre de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau. Dans un communiqué, le ministère a indiqué que ce prix organisé sous le thème général "Coopération et solidarité dans les domaines de la gestion et du développement des ressources en eau", récompensera les projets, les œuvres et les initiatives qui s'inscrivent dans le cadre du thème spécifique "La sécurité de l'eau dans les territoires pour le développement durable et la sécurité alimentaire".

L'objectif est d'encourager les efforts visant à renforcer les liens existants entre la sécurité hydrique, la sécurité alimentaire et le

développement durable, ainsi que de promouvoir les approches ou techniques ayant apporté des réponses aux problèmes en relation avec ces domaines interdépendants, notamment lorsqu'elles s'inscrivent dans une dimension territoriale, précise-t-on.

Le Prix, dont la valeur est estimée à 500.000 dollars US, sera remis lors d'une cérémonie spéciale programmée à l'occasion de la session plénière d'ouverture du Forum mondial de l'eau, prévue en mars 2022 à Dakar, au Sénégal. Le gagnant recevra, aussi, un trophée et un certificat, indique le communiqué, rappelant que la valeur du Prix était de 100.000 dollars lors des six éditions précédentes. Les modalités de candidature et les informations supplémentaires relatives à la 7<sup>ème</sup> édition sont publiées sur le site officiel du ministère et celui du Conseil mondial de

l'eau. Les candidatures, dont le formulaire est disponible en ligne sur le site : [www.hassan2gwp.org](http://www.hassan2gwp.org), sont à soumettre au secrétariat du Grand Prix mondial Hassan II de l'eau avant le 31 décembre 2021.

Le Prix est attribué à une personne, un groupe de personnes, une institution ou une organisation ayant accompli une importante contribution dans les domaines du développement et de l'utilisation des ressources en eau, au niveau tant scientifique qu'économique, technique, environnemental, social, institutionnel, culturel ou politique.

Le Comité permanent de cette édition, présidé par le ministre de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau du Maroc, est composé de Loïc Fauchon, président du Conseil mondial de l'eau, Ahmed Reda Chami, président du Conseil écono-

mique, social et environnemental (CESE), Driss Dahak, ex-secrétaire général du gouvernement et membre de l'Académie du Royaume du Maroc, Rui Godinho, président de l'Association portugaise des services d'eau et d'assainissement, Nouzha Chekrouni, professeur, ex-ministre et ex-ambassadrice, et Guy Fradin, conseiller spécial du président du Conseil mondial de l'eau. Créé en 2002 et attribué pour la première fois lors du 3<sup>ème</sup> Forum mondial de l'eau de Kyoto au Japon, en 2003, le Grand Prix mondial Hassan II de l'eau est une initiative menée conjointement par le Royaume du Maroc et le Conseil mondial de l'eau, à la mémoire de feu Hassan II pour sa vision éclairée et stratégique en matière de protection et de gestion intégrée et durable des ressources en eau, ainsi que ses actions en faveur de la coopération internationale.

# Le pass vaccinal dans l'espoir d'un retour à la normale

## *Le prix des tests bientôt fixé par l'Etat*



**A**ux yeux des autorités sanitaires, avoir atteint le seuil des 50% de citoyennes et citoyens vaccinés sur les 30 millions ciblés au départ de la campagne de vaccination nationale est synonyme de moment idéal pour instaurer le pass vaccinal. C'est du moins ce que laisse entendre une vidéo de sensibilisation postée sur la chaîne YouTube du ministère de la Santé. On peut y voir

notamment deux personnages animés qui discutent de l'importance de la vaccination. Il est aussi question du pass vaccinal, décrit comme un document essentiel, sans lequel, il sera à l'avenir impossible d'accéder aux cafés, restaurants, hammams, théâtres et autres cinémas. Bref, un document sans lequel les Marocains non vaccinés seraient pieds et poings liés, mais qui écarte d'une certaine manière le risque qu'une personne vaccinée puisse transmettre le virus. Un risque confirmé.

Vous en conviendrez, il est loin le temps où la vaccination n'était pas obligatoire. Désormais, et quoi qu'on en dise, elle l'est, quand bien même l'obligation est déguisée. La date d'entrée en vigueur de cette mesure n'a toujours pas été précisée, mais elle ne devrait pas tarder. Au vrai, l'affaire était entendue depuis quelque temps. Car au fond, les contraintes de ce précieux sésame sont déjà d'actualité en quelque sorte, puisqu'il est impératif d'en posséder pour voyager d'une ville à l'autre.

A l'évidence, le pass vaccinal rythmera nos vies. Et les plus réticents à la vaccination d'entre nous, n'auront plus vraiment le choix de boudier le sérum, au risque de se retrouver en marge de la société. Mais avant d'en arriver là, il faudrait d'abord mettre à niveau le pass vaccinal actuellement disponible sur le site Liqahcorona et destiné aux personnes ayant complété leur schéma vaccinal. Pour le moment, la version marocaine atteste uniquement de la vaccination d'une personne, à la différence du document instauré en France. Dans ce dernier, on peut y retrouver un certificat de vaccination, un certificat de test et/ou un certificat de rétablissement.

Une chose est sûre, le futur pass vaccinal marocain sera téléchargeable sur le

portail Liqahcorona afin d'en faciliter l'accès au plus grand monde. S'il avait été instauré hier, 15.529.630 personnes auraient été en mesure d'en posséder et

donc de vivre une vie somme toute normale après avoir reçu deux doses de vaccin. A moins que le variant "Mu" ne vienne tout remettre en cause, du fait de sa probable capacité à contourner les vaccins. Même si les spécialistes se montrent beaucoup plus réservés sur cette caractéristique. Cependant, si ce cauchemar venait à devenir réalité, les tests retrouveraient une importance qui s'est évanouie avec le temps.

Dans ce sens, la réglementation des prix des tests tombe à pic. En effet, le gouvernement aurait enfin daigné prendre à bras-le-corps le sujet, avec le concours de la Commission interministérielle des prix. L'organisme chargé de donner un avis sur les questions relatives à la réglementation des prix a fixé le prix du test PCR classique à 400 DH. 600 DH pour les PCR rapides. Le test antigénique coûtera 200 DH et le test sérologique : 120 DH.

Ces tarifs sont publics et toutes taxes comprises. Leur entrée en vigueur est tributaire de la publication de l'arrêté ministériel attendu dans les prochains jours. Un arrêté qui accélérera certainement un dossier brûlant. A savoir celui des remboursements des tests. Un dossier qui bloque pour le moment. L'Agence nationale de l'assurance maladie (ANAM) y planche depuis quelques mois. Le dénouement serait imminent.

**Chady Chaabi**

### **Tayeb Hamdi : Le variant "Mu" de la Covid-19 ne constitue pas une source d'inquiétude pour le Maroc**

**L**e variant "Mu" du nouveau coronavirus (Covid-19) ne constitue, pour l'instant, aucune source d'inquiétude pour le Maroc ou le reste du monde, à la lumière des données scientifiques disponibles sur ce variant et les avis d'experts et d'observateurs de la situation épidémiologique liée à la pandémie dans le monde, a indiqué le médecin et chercheur en politiques et systèmes de santé, Tayeb Hamdi.

La propagation de ce variant, apparu pour la première fois en Colombie, est encore très faible au niveau mondial, a relevé M. Hamdi, notant qu'il ne constitue que 0,1% du nombre des nouveaux cas d'infection à la Covid-19 (soit un cas sur 1.000 nouvelles infections dans le monde).

Le chercheur a, en outre, souligné que l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a classé le variant "Mu" dans la catégorie des variants à intérêt qui pourraient être capables de résister aux anticorps produits par les vaccins ou ceux résultant d'une infection antérieure à la Covid-19.

Ces hypothèses, ajoute M. Hamdi, ne sont cependant fondées que sur des analyses et études préliminaires en laboratoire et ne constituent pas des études approfondies de la réalité, ce qui fait de ce variant une source d'intérêt et de suivi uniquement et non une source de préoccupation. Les experts estiment que ce nouveau variant n'atteindra pas le niveau de risque du variant "Delta" et écartent l'hypothèse qu'il se propage aussi rapidement que cette souche.

Il a, par ailleurs, souligné que l'émergence de nouveaux variants du coronavirus est normale étant donné que la propagation de la pandémie se poursuit et que le virus se transmet d'une personne à l'autre, expliquant que la plupart de ces mutations n'ont pas d'importance et ne disposent pas de caractéristiques différentes de la forme originale du virus, en termes de vitesse de propagation et de dangerosité.

Les variants préoccupants, selon la classification de l'OMS, sont ceux qui font montre d'"une hausse de la capacité du virus à se transmettre de manière extensive", ou d'"une modification des symptômes cliniques de la maladie", ou ceux qui provoquent "une diminution de l'efficacité des moyens de diagnostic, des vaccins ou des traitements disponibles", a-t-il noté.

D'autre part, M. Hamdi a rappelé que l'OMS s'est appuyée, dans sa classification des variants du nouveau coronavirus sur l'alphabet grec, afin d'éviter de nommer les nouvelles souches en faisant référence aux pays dans lesquels elles sont apparues pour la première fois, les épargnant ainsi de toute stigmatisation.

Il est nécessaire de respecter les mesures de prévention telles que la distanciation sociale, le port du masque, la vaccination massive pour briser la chaîne de propagation du virus et éviter l'émergence de nouvelles mutations.

### **La direction de l'Education nationale dément le décès d'un élève après vaccination**

**L**a direction provinciale de l'Education nationale de Khémisset a catégoriquement démenti, dimanche, le décès d'un élève après avoir reçu la première dose du vaccin anti-Covid-19.

La direction a réagi, par voie de mise au point, à une vidéo où deux personnes prétendent qu'un élève serait décédé directement après avoir reçu la première dose du vaccin, soulignant qu'il s'agit d'une information "totalement fallacieuse". Elle a dans ce contexte assuré que l'opération de vaccination des élèves âgés de 12 à 17 ans se déroule dans des conditions normales et suscite une grande affluence auprès des familles dans la province de Khémisset.

Selon la même source, la direction se réserve le droit d'engager des poursuites judiciaires à l'encontre des deux personnes concernées qui cherchent à semer la brouille autour de l'opération de vaccination, dont l'importance est primordiale pour la protection des élèves et de leurs familles contre le nouveau coronavirus.



## La canicule reprend ses droits

Un temps chaud d'un niveau de vigilance orange est prévu du dimanche au mercredi dans plusieurs provinces du Royaume, a annoncé samedi la Direction générale de la météorologie (DGM) dans un bulletin d'alerte météorologique.

Ainsi, des températures variant entre 40 et 45°C concernent, dimanche et lundi, les provinces d'Aousserd, Assa-Zag, Béni Mellal, Benslimane, Boujdour, Chichaoua, El Hajeb, El Kelaa des Sraghna, Errachidia, Es-Semara, Fès, Fquih

Ben Salah, Guelmim, Khemisset, Khouribga, Marrakech, Meknès, Moulay Yacoub, Oued Ed-Dahab, Ouezzane, Rehamna, Settat, Sidi Ben-nour, Sidi Ifni, Sidi Kacem, Sidi Slimane, Tan-Tan, Taounate, Taroudant, Tata, Youssoufia et Zagora, a précisé la DGM.

Le même phénomène intéressera, mardi et mercredi, les provinces d'Aousserd, Assa-Zag, Es-Semara, Guelmim, Inezgane-Ait Melloul, Oued Ed-Dahab, Sidi Ifni, Taroudant, Tata et Zagora, a ajouté la même source.

*Affaire d'enlèvement, de séquestration et de demande de rançon*

## Interpellation de deux individus dont un policier

Les éléments de la police judiciaire du district de sûreté de Bernoussi à Casablanca ont interpellé, vendredi après-midi sur la base d'informations précises fournies par les services de la Direction générale de la surveillance du territoire, deux individus, dont un officier de police exerçant au district de sûreté Moulay Rachid à la même ville, pour leur implication présumée dans une affaire d'enlèvement et de séquestration associés à la demande de rançon.

Les services de la préfecture de police de Casablanca avaient reçu, vendredi matin, une plainte d'un commerçant au marché de gros affirmant que son frère avait été kidnappé et qu'il avait reçu une série d'appels téléphoniques des supposés ravisseurs lui demandant de fournir une somme de 30 millions de centimes à titre de rançon en échange de la libération de son frère, indique la Direction générale de la sûreté nationale (DGSN) dans un communiqué.

Les recherches et enquêtes intensives menées à la lumière de cette plainte ont permis de localiser la victime présumée à l'intérieur d'une voiture dans la zone de Lahraouyine, tandis que les deux suspects ont été



interpellés sur place et le véhicule utilisé dans ce crime ainsi que les appareils de communication sans fil similaires à ceux utilisés par les services de sécurité ont été saisis, précise la même source. Les données préliminaires de l'enquête indiquent l'implication des deux suspects dans ce crime en raison de différends d'ordre financier avec la victime pré-

sommée, dont l'opération de pointage a révélé qu'elle est recherchée au niveau national pour plusieurs affaires d'escroquerie et d'émission de chèques sans provision, relève la DGSN.

Les deux mis en cause et la victime présumée ont été placés en garde à vue à la disposition de l'enquête judiciaire menée par le service

préfectoral de la police judiciaire à Casablanca sous la supervision du parquet compétent, afin de déterminer les tenants et aboutissants de la commission de ce crime et d'enquêter avec la victime présumée sur les actes d'escroquerie et d'émission de chèques sans provision pour lesquels elle fait l'objet de mandats de recherche, conclut le communiqué.

## Un officier de police contraint d'utiliser son arme de service pour interpellier un multirécidiviste à Tanger

Un officier de police de la Brigade des Recherches relevant du service de la police judiciaire du District de Beni Makada à Tanger a été contraint, samedi, d'utiliser son arme de service lors d'une intervention sécuritaire pour interpellier un individu, aux antécédents judiciaires, qui s'activait dans le trafic de drogues et de psychotropes et qui avait exposé la vie des citoyens et des éléments de la police à une grave menace à l'aide d'une arme blanche.

Les éléments de la police étaient intervenus pour interpellier le suspect, qui était en flagrant délit de trafic de drogues à Beni Makada, indique un communiqué de la Direction générale de la sûreté nationale (DGSN), ajoutant qu'il leur a opposé une résistance farouche et a tenté de les agresser dangereusement à l'aide de l'arme blanche, ce

qui a contraint l'officier de police à user de son arme de service en tirant une balle qui a blessé le mis en cause au niveau de ses membres inférieurs.

L'usage de l'arme de service a permis d'appréhender le suspect et de saisir deux couteaux de grande taille qui étaient en sa possession, outre une quantité de chira et de cannabis destinés à être commercialisés, en plus d'un grand nombre de bouteilles de boissons alcoolisées qu'il vendait sans autorisation, ajoute le communiqué.

Le suspect a été transporté à l'hôpital pour recevoir les soins nécessaires avant d'être placé en garde à vue, pour les besoins de l'enquête judiciaire menée sous la supervision du parquet compétent pour déterminer les tenants et aboutissants de ces actes criminels, conclut la DGSN.

## Mise en échec à Kénitra d'une tentative de trafic international de chira

Les éléments du service préfectoral de la police judiciaire de Kénitra ont réussi, samedi après-midi, sur la base d'informations précises fournies par la Direction générale de la surveillance du territoire (DGST), à mettre en échec une tentative de trafic international de drogue d'une tonne et 275 kg de chira et à interpellier deux individus, dont un mineur âgé de 17 ans, pour leurs liens présumés avec un réseau criminel s'activant dans le trafic international de drogues et de psychotropes.

L'interpellation des deux suspects s'est déroulée au niveau de la gare de péage sur l'autoroute dans les environs de Kénitra, directement après

leur arrivée à bord d'un véhicule utilitaire, a indiqué un communiqué de la Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN), ajoutant que les opérations de fouilles menées ont permis la saisie à bord du véhicule de 39 ballots de chira d'un poids global d'une tonne et 275 kg.

Le mis en cause majeur a été placé en garde à vue, alors que le suspect mineur a été placé sous contrôle judiciaire à la disposition de l'enquête menée sous la supervision du Parquet compétent pour déterminer les éventuelles ramifications de cette activité criminelle et mettre en lumière l'ensemble des actes criminels reprochés aux deux suspects, conclut le communiqué.



## Mobilisation en baisse contre le pass sanitaire en France

Plus de 140.000 personnes sont descendues dans les rues de nombreuses villes de France pour crier une nouvelle fois leur refus du pass sanitaire samedi, une mobilisation en baisse, quelques jours après la rentrée scolaire et le lancement d'une campagne de vaccination pour les plus de 12 ans.

En fin de journée, le ministère de l'Intérieur a annoncé avoir dénombré 141.655 personnes à travers 215 rassemblements, dont 18.425 à Paris. La mobilisation a enregistré une baisse pour le 4e samedi consécutif: le week-end dernier près de 160.000 manifestants avaient été recensés par les autorités, environ 175.000 personnes il y a 15 jours et près de 215.000 il y a trois semaines, selon le ministère.

Le collectif militant Le Nombre jaune, qui publie un décompte ville par ville, n'avait pas encore donné de chiffres en début de soirée. A Paris, où cinq rassemblements étaient programmés pour ce 8e samedi de mobilisation, des milliers de manifestants ont défilé depuis le pied de la tour Eiffel jusqu'aux Invalides, à l'appel du mouvement des Patriotes de Florian Philippot. "On boycotte ce pass sanitaire (...) on va mettre une 3e dose de boycott. A la fin, ce pass sanitaire tombera", a lancé M. Philippot, promettant d'aller "jusqu'à la grève générale s'il le faut", à l'arrivée du cortège, auquel a participé également le souverainiste Nicolas Dupont-Aignan ou l'avocat Fabrice di Vizio, devenu héros des antivaccins. En chemin, certains ont sifflé les clients des bars et restaurants, les traitant de "collabos", a constaté l'AFP. Composé de 500 personnes, pour la plupart non masquées, selon une journaliste de l'AFP, un autre cortège a défilé dans le centre de la capitale, entre Bourse et Palais Royal. De taille similaire, une troisième manifestation s'est achevée place de la Bastille. Par ailleurs, des manifestants isolés se sont infiltrés peu avant 17h00 dans le centre commercial des Halles, entraînant une intervention de la police, a constaté l'AFP.



Au total, 21 personnes ont été interpellées, dont 3 à Paris, a précisé le ministère. Un membre des forces de l'ordre a été légèrement blessé. Selon une étude Odoxa Backbone consulting, publiée jeudi par Le Figaro, 67% des Français approuvent le Pass sanitaire, que le président Emmanuel Macron n'a pas exclu d'étendre au-delà du 15 novembre. A Marseille, 2.500 manifestants sont partis du Vieux-Port, la grande majorité sans masque, sous un franc soleil et à grand renfort de drapeaux français. "C'est toujours non au pass sanitaire. Non à la discrimination. Non à l'intimidation: liberté", indiquait une pancarte.

Ils étaient également 7.000 à Montpellier, 3.700 à Lyon, répartis en deux cortèges, 2.900 à Nice (contre 2.200 la

semaine dernière), 2.700 à Lille, 2.400 à Nantes, selon la préfecture (3.950 la semaine dernière), 2.200 à Aix-en-Provence (police), Toulon (préfecture) et Dijon (préfecture), 1.700 à Clermont-Ferrand (préfecture), 950 à Saint-Etienne (préfecture) et 700 à Saint-Nazaire. A Rennes, on a dénombré 1.500 manifestants (2.000 la semaine dernière), selon la préfecture, où parmi les pancartes on pouvait lire "Injection ARNm, solution pour la dépopulation ?".

A Toulouse quelque 2.500 personnes (préfecture) ont manifesté au cri de "liberté!". "Le pass aux sanitaires", "touche pas à mon gosse", pouvait-on lire sur des pancartes. A Bordeaux, ils étaient 2.900 "au plus fort" de la manifestation, selon la pré-

fecture, 1.500 à Besançon et 2.200 à Strasbourg, au milieu de nombreux de drapeaux français et plusieurs bonnets phrygiens. Drapeau du syndicat agricole de la Confédération paysanne en main, Dominique déplore "la mise en fiche de la population à travers un pass sanitaire obligatoire et excluant". Selon lui, à ce stade, le vaccin, c'est de la "roulette russe".

"On va se faire virer le 15 septembre, je trouve ça totalement injuste. On sauve des vies, on est présent pour la population, et on se retrouve arrêtés, on n'a plus le droit de travailler juste parce que le président a décidé qu'il fallait nous mettre de côté", a lancé Norbert, un pompier de 45 ans qui a refusé de donner son nom. "Non au pass sanitaire", pouvait-on aussi lire à Lille.

## Lafarge accusé de crimes en Syrie

La justice française se prononce mardi sur les différents pourvois déposés dans l'enquête sur les activités du cimentier français Lafarge en Syrie jusqu'en 2014, et en particulier sur l'annulation de sa mise en examen pour "complicité de crimes contre l'humanité". La Cour de cassation, plus haute juridiction de l'ordre judiciaire français, devait initialement rendre ses décisions sur six pourvois au total mi-juillet. Mais elle les avait finalement reportées au 7 septembre.

D'un côté, l'ONG Sherpa, le Centre européen pour les droits constitutionnels et les droits de l'Homme (ECCHR) ainsi que onze anciens salariés de Lafarge en Syrie, contestent depuis novembre 2019 l'annulation par la chambre de l'instruction de la cour d'appel de Paris de la mise en examen du groupe pour cette très lourde qualification pénale. Les associations se lèvent aussi contre le rejet de leurs constitutions de parties civiles, qui les empêche d'avoir accès au dossier, de demander des actes

d'enquête aux juges d'instruction et d'espérer une indemnisation en cas de condamnation.

De l'autre, le cimentier, qui reste mis en examen pour "financement d'une entreprise terroriste", "mise en danger de la vie d'autrui" et "violation d'un embargo", et deux anciens responsables du groupe, l'ex-directeur Sécurité de l'entreprise Jean-Claude Veillard et un des ex-directeurs de la filiale syrienne, Frédéric Jolibois, se sont pourvus contre l'ensemble des poursuites à leur encontre.

Dans cette information judiciaire ouverte en juin 2017, Lafarge SA est soupçonné d'avoir versé en 2013 et 2014, via sa filiale Lafarge Cement Syria (LCS), près de 13 millions d'euros à des groupes terroristes, dont l'EI, et à des intermédiaires, afin de maintenir l'activité de son site en Syrie alors que le pays s'enfonçait dans la guerre.

Le groupe est également suspecté d'avoir vendu du ciment de l'usine à l'EI et d'avoir payé des intermédiaires pour s'approvisionner en matières premières

auprès de factions jihadistes.

L'avocat général a préconisé le rejet du pourvoi des ONG et des parties civiles, en estimant que l'utilisation des sommes versées à l'EI, qui aurait pu constituer l'élément matériel de la complicité, "demeurait indéterminée". En revanche, il a estimé que la société "ne pouvait ignorer le caractère terroriste des organisations bénéficiaires des versements", proposant aussi le rejet du pourvoi de Lafarge contre sa mise en examen pour "financement d'une entreprise terroriste".

# Les talibans gagnent du terrain dans le Panchir *Washington évoque les prémices d'une guerre civile*

Les talibans ont affirmé dimanche avoir gagné du terrain dans la vallée du Panchir, dernier gros foyer de résistance armée aux nouveaux maîtres de l'Afghanistan, où les conditions d'une guerre civile pourraient bientôt être réunies, selon Washington.

Depuis le 30 août et le départ des dernières troupes américaines du pays, les forces du mouvement islamiste ont lancé une série d'offensives contre cette vallée enclavée et difficile d'accès, située à 80 km au nord de Kaboul.

Bastion antitaliban de longue date, la zone, que le légendaire commandant Ahmed Shah Massoud a contribué à rendre célèbre à la fin des années 1990 avant d'être assassiné par Al-Qaïda en 2001, abrite aujourd'hui le Front national de résistance (FNR). Emmené par Ahmad Massoud, le fils du commandant Massoud, le FNR comprend des membres de milices locales ainsi que d'anciens membres des forces de sécurité afghanes qui sont arrivés dans la vallée lorsque le reste de l'Afghanistan est tombé.

Selon l'ONG italienne Emergency, présente dans le Panchir, les forces talibanes ont atteint vendredi soir Anabah, un village situé à environ 25 km à l'intérieur de la vallée, longue de 115 kilomètres. "De nombreuses personnes se sont enfuies des villages de la zone ces derniers jours", a ajouté dans un communiqué l'ONG, précisant avoir reçu "un petit nombre de blessés au centre chirurgical d'Anabah".

Un responsable taliban a affirmé sur Twitter que plusieurs parties du Panchir étaient désormais sous contrôle des forces du régime. Côté résistance, Ali Maisam Nazary, porte-parole du FNR, a assuré sur Facebook que la résistance "n'échouerait jamais".

Des propos qui tranchent avec ceux, plus sombres, tenus par l'ancien vice-président Amrullah Saleh, qui depuis le Panchir a fait état d'une "crise humanitaire à grande échelle", avec des milliers de dé-



placés suite "à l'assaut taliban".

Les communications sont très difficiles avec la vallée du Panchir et l'AFP n'était pas en mesure de confirmer de source indépendante ces informations ni l'avancée réelle des talibans dans la zone. Face à cette situation chaotique, le chef d'état-major de l'armée américaine, le général Mark Milley, a estimé que "les conditions d'une guerre civile" étaient "susceptibles d'être réunies" en Afghanistan.

"Je pense qu'il y a au moins une très forte probabilité d'une guerre civile" qui pourrait conduire "à une reconstitution d'Al-Qaïda ou à un renforcement d'ISIS (le groupe Etat islamique, ndlr) ou d'autres groupes terroristes", a-t-il souligné dans une interview à la chaîne américaine Fox News diffusée samedi.

Sur le plan politique, le visage du nou-

vel exécutif taliban, initialement pressenti pour être dévoilé dès vendredi, se faisait toujours attendre dimanche. De retour au pouvoir vingt ans après en avoir été chassés par une coalition emmenée par les Etats-Unis, les talibans sont attendus au tournant par la communauté internationale qui a prévenu qu'elle jugerait le mouvement islamiste sur ses actes. Le mouvement fondé par le mollah Omar a promis depuis sa prise de contrôle de Kaboul le 15 août la mise en place d'un gouvernement "inclusif" et s'est engagé à respecter les droits des femmes, bafoués lors de son premier passage au pouvoir entre 1996 et 2001. Ses promesses peinent à convaincre. Samedi, pour la deuxième journée consécutive, des dizaines de femmes ont battu le pavé à Kaboul pour demander le respect de leurs droits et leur participation au futur gouvernement. Sur

le plan humanitaire, même si la situation demeure critique en Afghanistan, le ciel commence à s'éclaircir.

Le Qatar a annoncé avoir acheminé samedi en Afghanistan 15 tonnes d'aide humanitaire en provenance du monde entier et indiqué que les vols allaient se poursuivre "dans les jours qui viennent". L'ONU, qui a mis en garde cette semaine contre une "catastrophe humanitaire imminente", tiendra pour sa part le 13 septembre une réunion entre Etats membres afin d'accroître l'aide humanitaire au pays.

Près de trois semaines après la prise de pouvoir des talibans, le ballet diplomatique a par ailleurs débuté. Le secrétaire d'Etat américain Antony Blinken est notamment attendu de lundi à mercredi au Qatar, pays au cœur du dialogue avec le nouveau pouvoir afghan.

## Treize policiers tués lors d'une attaque de l'EI dans le nord de l'Irak

Treize membres de la police fédérale irakienne ont été tués lors d'une attaque perpétrée par le groupe Etat islamique (EI) contre leur point de contrôle près de Kirkouk (nord), dans la nuit de samedi à dimanche, a-t-on appris de sources médicale et sécuritaire.

Dans cette région vallonnée et peu habitée, les cellules jihadistes ont intensifié leurs attaques contre l'armée et la police irakiennes depuis le début de l'été. "Des membres de l'organisation

Etat islamique ont visé un poste de contrôle de la police fédérale", a déclaré un officier supérieur de la police fédérale à l'AFP sous couvert de l'anonymat. L'offensive a débuté "peu avant minuit et a duré plusieurs heures", a-t-il précisé. "Il y a 13 morts et trois blessés" du côté des forces de sécurité, selon cet officier.

Ce bilan a été confirmé à l'AFP par une source médicale de la ville de Kirkouk, à 65 km au nord d'Al Rashad, la zone où s'est déroulée l'attaque. Il s'agit

d'une des offensives les plus meurtrières contre les forces de sécurité depuis le début de l'année.

Dans la matinée de dimanche, l'EI n'avait pas revendiqué cette attaque. Selon l'officier supérieur de la police fédérale, "les cellules de l'organisation (l'EI, NDLR) sont actives dans la région autour de Kirkouk en raison de l'absence d'appui aérien et du manque de soutien militaire".

Fin 2017, l'Irak a déclaré sa "victoire" militaire sur l'EI après

avoir repris toutes les grandes villes que les jihadistes tenaient depuis 2014, mais des cellules continuent d'opérer dans certaines zones reculées du nord de l'Irak, notamment, et visent les forces de sécurité.

Les jihadistes ont aussi revendiqué le dernier attentat d'envergure à avoir endeuillé Bagdad, une attaque qui a fait plus de 30 morts sur un marché du quartier chiite de Sadr City au mois de juillet. Dimanche dernier, le président français Emmanuel Ma-

cron en visite au Kurdistan irakien s'était inquiété d'une "résurgence" de l'EI en Irak et en Syrie, expliquant que les soldats français déployés en Irak dans le cadre de la coalition internationale resteraient dans le pays "quels que soient les choix américains". Parmi les 3.500 soldats étrangers présents en Irak, 2.500 sont Américains, mais, à partir de l'an prochain, ils seront cantonnés à un rôle de "formateurs" et de "conseillers" de l'armée irakienne.

*L'Institut du monde arabe  
et la Fondation nationale  
des musées du Maroc*

## Une fructueuse collaboration amenée à durer



L'Institut du monde arabe (IMA) et la Fondation nationale des musées du Maroc (FNM) vont renforcer la coopération qui les unit à travers plusieurs projets culturels qui verront le jour en 2022.

Le président de l'IMA Jack Lang et le président de la FNM, Mehdi Qotbi, ont tenu, vendredi, une réunion qui a permis de faire un point d'étape sur les projets identifiés par les deux institutions et qui vont être initiés l'année prochaine.

Parmi ces projets figurent la création, avec le soutien de l'IMA, d'une bibliothèque d'art au Musée Mohammed VI, le prêt par l'IMA de la collection des artistes majeurs du monde arabe pour une exposition itinérante à Tanger, où sera ouvert prochainement un musée d'art moderne et contemporain, mais aussi à Rabat et Marrakech,

et enfin, une biennale de la photo arabe avec un focus sur le Maroc, qui se tiendra simultanément à l'IMA et au musée national de la photographie du Maroc.

"Le Maroc, pays d'exception, mérite une relation d'exception avec l'Institut du monde arabe", a déclaré, à la MAP, le président de l'IMA, tout en soulignant "les liens étroits, amicaux, fraternels entre l'IMA et la FNM".

"Le Maroc est très présent dans cette maison. Il l'a été à travers une première grande exposition "Le Maroc contemporain", à laquelle M. Qotbi a participé activement en étant le co-concepteur. De même qu'il y a eu toute une série d'événements sur le Maroc, notamment l'exposition sur les trésors de l'Islam en Afrique subsaharienne en partenariat avec l'Académie du Royaume", a souligné M. Lang. En

outre, a ajouté le président de l'IMA, "nous avons, ensemble, travaillé à la biennale de Rabat conçue par la FNM".

Selon lui, "le Maroc accorde à l'art contemporain une place comme aucun autre pays". C'est pour cela que l'IMA a voulu que "la prochaine biennale de la photo arabe se tienne avec un focus sur le Maroc, sachant que l'Institut du monde arabe détient la plus importante collection d'art moderne et contemporain arabe d'Europe, qui vient d'être enrichie par des donations, notamment celle de Claude et France Lemand.

"Nous voulons que cette collection unique et exceptionnelle soit mise à la disposition non seulement des gens qui vivent en France mais aussi d'amis de différents pays et en premier chef le Maroc", a affirmé M. Lang qui a in-

diqué que parmi les œuvres qui seront proposées lors de cette biennale "il y aura celles d'artistes marocains".

De son côté, le président de la FNM a souligné "le lien historique depuis l'arrivée de M. Lang en tant que président de l'IMA avec la Fondation des musées du Maroc et qui tient absolument à ce que le Maroc soit au centre de la coopération entre les deux institutions". "Avec M. Lang nous avons décidé de poursuivre cette collaboration et cette coopération que nous voulons dense et fructueuse", a indiqué M. Qotbi.

"Aujourd'hui, au Maroc on a une scène de jeunes artistes photographes exceptionnelle. De même que l'on a une scène, qu'elle soit picturale ou photographique, d'une richesse fantastique", s'est félicité le président de la FNM.

## Marrakech à l'honneur sur France 2

Personnalités du monde de la musique, de la culture et du showbiz, mais aussi de la politique, de France et du Maroc se sont retrouvées, vendredi soir, à l'occasion d'une soirée de gala à l'Institut du monde arabe (IMA), à Paris, pour savourer en avant-première, un montage des meilleurs moments de l'émission "La Fête de la chanson à l'orientale", tournée à Marrakech et diffusée samedi soir en prime time sur France2.

Parmi les personnalités présentes à cette soirée, la secrétaire d'Etat française chargée des personnes handicapées, Sophie Cluzel, le président de l'IMA, Jack Lang, le président de la Fondation des musées du Maroc, Mehdi Qotbi, l'ambassadeur du Maroc à Paris, Chakib Benmoussa et le nouveau secrétaire général du groupe France Télévisions, Christophe Tardieu.

Etaient également présents la productrice de l'émission Daniela Lumbroso, le président-fondateur de l'Orchestre philharmonique du Maroc, Farid Bensaïd, le directeur de l'Office national du tourisme marocain en France, Khalid Mimi, ainsi

que nombre de stars de la chanson en France. "C'est une grande fierté et un immense honneur pour l'IMA que d'être associé à cet événement sur les musiques orientales", a déclaré à cette occasion Jack Lang.

De son côté, le secrétaire général du groupe France Télévisions, Christophe Tardieu, a affirmé que son groupe est « extrêmement fier que France2 ait diffusé samedi cette formidable émission qui a redonné de la joie, de la gaieté, de l'entrain et du bonheur, ces choses que l'on essaye de redécouvrir petit à petit ».

Pour la productrice de l'émission Daniela Lumbroso, « cette émission fait rêver et ramène le soleil de Marrakech en France ». « Elle permet de retrouver la sensualité de la musique orientale et de retrouver aussi le partage, l'harmonie parce qu'un orchestre ne peut marcher que quand tout le monde joue ensemble ».

Enregistrée dans la cité ocre, en partenariat avec l'Office national marocain du tourisme (ONMT), qui en a assuré l'encadrement et la logistique, cette émission, en

plus de célébrer la musique orientale, a également pour vocation de promouvoir la destination touristique Maroc. L'événement musical permettra à un très large public en France mais aussi dans les pays desservis par France2 de (re)découvrir des chansons françaises et orientales connues, revisitées et interprétées par des stars de la chanson.

L'émission a été diffusée samedi en prime time à 21h05 (20h05 heure marocaine). Elle a regroupé plus d'une vingtaine d'artistes de renommée internationale parmi lesquels Gims, Enrico Macias, Amir, Amel Bent, Carla Bruni, Camelia Jordana, Slimane et Vitta, Dany Brillant et d'autres.

Ils ont été accompagnés par les musiciens de l'Orchestre philharmonique du Maroc au sein duquel étaient intégrés des élèves du programme INDH Mazaya porté par la Fondation Ténor pour la culture, sous la direction de la pianiste-concertiste et chef d'orchestre Dina Bensaïd. Carla Bruni a offert ainsi, en duo avec Amir, une reprise de « La Vie en rose ». De leur côté, Nicoletta et Claudio Capéo

ont interprété « Il est mort le soleil ». Barbara Pravi a fait vibrer à sa manière « Les Moulins de mon cœur », tandis que Gims, Slimane et Dadju ont uni leurs voix sur « Belle ».

Alors que Farrah El Dybani et Vincent Nielo ont raconté leur « Histoire d'un amour », Amel Bent, Vitta et Camélia Jordana, qui ont chanté en arabe ensemble pour la première fois, ont interprété les fameux tubs du raï « Aïcha », « Ya rayah » ou « Abdel Kader ». Les stars du Moyen-Orient étaient aussi de la partie, comme l'Égyptien Abu, dont le tube « 3 Daqat » totalise 628 millions de vues, ou encore les chanteuses marocaines Hasna et Manal.

Ce show musical, dont l'animation a été confiée à André Manoukian, auteur-compositeur et pianiste français et Laury Thilleman, avait été enregistré entre le 16 et le 18 juin dernier au lendemain de la reprise des vols touristiques vers le Maroc. "La Fête de la chanson à l'orientale" sera ultérieurement programmée à l'international sur le réseau TV5 Monde, ainsi que sur 2M, également partenaire.

# "Terre de mon pays", une œuvre riche en symboles

L'artiste Abdelfattah Bellali a récemment réalisé un tableau intitulé "Terre de mon pays", en faisant usage de la terre spécifique à chacune des régions du Royaume.

En effet, après la reconnaissance par les Etats-Unis de la souveraineté du Maroc sur son Sahara, l'idée de réaliser une œuvre originale aussi bien par rapport à son contenu qu'à sa composition en matériaux s'est cristallisée dans l'esprit de cet artiste plasticien.

Selon Abdelfattah Bellali, cette idée émane d'une jubilation procurée par ce mémorable événement, à la fois légitime et historique.

"C'est donc la première fois qu'un

tableau se réalise en faisant usage de la terre spécifique à chacune des régions composant un pays", a-t-il affirmé.

Pour ce faire, et en vue de réaliser son œuvre, il a fallu à l'artiste qu'il entreprenne un voyage de quatre mois, à travers toutes les régions du Maroc, car les terres nécessaires à la réalisation de cette œuvre ne se limitent pas à un seul lieu.

Ainsi, pour parachever cette œuvre, Abdelfattah Bellali a dû explorer en long et en large les douze régions du Maroc, pour récupérer, des lieux les plus emblématiques du Royaume, une poignée de terres né-

cessaires à la composition de l'œuvre.

Parmi ces lieux figurent le Mausolée Mohammed V, celui de Moulay Ali Cherif, la Mosquée Hassan II, ou encore celle de la Koutoubia.

Des poignées de terres provenant d'autres lieux riches en symboles, comme la frontière d'El Guerguerat, ou le sommet de Jebel Moussa sur le détroit de Gibraltar, furent aussi à l'honneur.

Une fois harmonieusement assemblés à l'intérieur de la carte du Maroc, ces composantes produisent une œuvre mettant en exergue la riche diversité du Maroc dans le cadre de l'unité nationale.



## Bouillon de culture

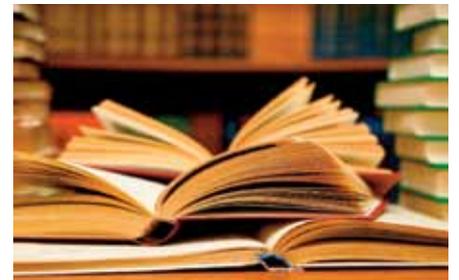
### Festival



Dans le cadre d'une résidence artistique et pour un show inédit, le Festival portugais "Siete Soles Siete Lunas" a accueilli, pour la 3ème fois, la talentueuse chanteuse marocaine Soukaina Fahsi. Soukaina, qui représente le Maroc parmi d'autres pays, à savoir la France, le Portugal, l'Espagne, la Grèce, entre autres, présentera un mélange acoustique de ses chansons à succès et invitera le public à travers sa musique à une balade pour découvrir des œuvres issues du patrimoine marocain, dont Qassida et Joudia, avec, en bonus, une chanson traditionnelle portugaise.

### Littérature

La bibliothèque de l'Institut du monde arabe invite les bibliophiles à découvrir les romans de l'écrivain libanais Jabbour Douaihy, décédé le 23 juillet dernier, à l'âge de 72 ans. Originaire de Zghorta (ville au nord du Liban), cet auteur, figure de la littérature libanaise contemporaine, invite à découvrir et à explorer l'histoire de son pays. Les romans (en arabe ou traduits en français) de Jabbour Douaihy sont accessibles via le lien : <https://bit.ly/3kOdezf>.



## 6<sup>ème</sup> édition du festival d'Agora "printemps du cinéma et philosophie"

La 6ème édition du Festival d'Agora "Printemps du cinéma et philosophie" aura lieu du 08 au 11 octobre prochain à Fès, à l'initiative de l'Association des amis de la philosophie.

Placée sous le thème "L'image du temps et le temps de l'image", cette manifestation culturelle, dont l'invité d'honneur sera la Belgique, connaîtra la participation de philosophes, d'universitaires et de critiques du Maroc et de l'étranger.

Plusieurs œuvres cinématographiques sont en lice pour les prix Averroès court-métrage et long-métrage de cette compétition destinée à "rapprocher les cultures et à renforcer le vivre-ensemble entre les civilisations".

Dans la catégorie long-métrage, il s'agit des œuvres "Journal de septembre" d'Eric Pauwels (Belgique - 2019), "Des chemins par ailleurs" de Martine Derain et Jean-François Neplaz (France/Palestine) 2021, "Mesteka & Rehan" de Dina Salam (Egypte) - 2017 et "Metamorfosi" de Giuseppe Carrieri (Italie) - 2019.

La compétition des courts-métrages comprend "Life over Covid" de Flavia Casella (I) - 2021, "Confinement" de Boris Lehman (Belgique) - 2021, "La taille" de Marie Vermillard (France) - 2021, "En Meute ou Solitaire" de Camille Martin Donati (Corse) - 2020, "Saint Va-

lentin" de Daniel Said et Adam Pianko (France) - 2019, "Renaissance" de Marta Anatra (Italie) - 2019 et "Celestino" de Giuliana Fantoni (Italie) - 2021.

D'autres films seront projetés dans la rubrique "hors compétition", dont "27 fois le temps" d'Annick Ghijzelings (Belgique) - 2016, "Nord-Express" de Robert Rombout (Belgique) - 1990, "Voyage" de Sayed Ali Abdelkhalq (Egypte) - 2021, "A la rencontre de l'âme" de Kaoutar Benjelloun (Maroc), "Mineurs" de Laurent Thivolle (France/ Algérie) - 2020 et "Isolé (Îles)" de Mario Brenta & Karine de Villers (Italie) - 2021.

Le Festival d'Agora "Printemps du cinéma et philosophie" prévoit aussi une "rencontre avec le philosophe penseur humaniste et centenaire Edgar Morin sur les contradictions de notre temps", des tables rondes sur le "Cinéma et le temps" et le "Cinéma et l'industrie culturelle" et des ateliers de mise en scène et écriture de scénario avec les étudiants de l'Institut supérieur d'art dramatique de Rabat.

Il comprend également la présentation de livres sur le cinéma et la philosophie, en présence des auteurs et de critiques, suivie d'une séance de dédicace à la Maison de la culture de Fès.



## Automobile L'écosystème Stellantis franchit une nouvelle étape

L'écosystème Stellantis au Maroc a franchi une nouvelle étape avec la signature, jeudi à Casablanca, d'un nouvel amendement qui renforce les engagements en matière de développement de la filière industrielle automobile dans le Royaume.

Paraphé par le ministre de l'Industrie, du Commerce et de l'Economie verte et numérique et le Chief Operating Officer Stellantis Moyen-Orient et Afrique, cet amendement a pour objectifs de lancer un nouveau véhicule 100% électrique, développer le tissu fournisseur local avec une croissance du volume d'achats au Maroc de 2,5 milliards d'euros (Md€) en 2023 et une ambition à 3 Md€ en 2025, ainsi que de créer environ 3.000 postes hautement qualifiés d'ingénieurs et techniciens supérieurs en 2022 qui viennent en complément aux 2.500 emplois de production déjà créés à l'usine de Kénitra, rapporte la MAP.

S'inscrivant dans le cadre de la mise en œuvre du partenariat industriel signé en juin 2015 sous la présidence effective de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, il a aussi pour but de développer la largeur et la profondeur d'intégration locale, avec une compétitivité accrue du sourcing en partenariat avec le Maroc qui soutiendra les efforts d'investissements et assurera la fourniture d'une énergie décarbonée compétitive. "Nous sommes heureux de franchir cette nouvelle étape stratégique dans notre partenariat avec le Royaume du Maroc.

Après avoir dépassé les objectifs fixés en 2015, ce nouvel accord vise à accélérer le développement de la filière automobile marocaine en contribuant à la formation de personnels marocains et en ciblant une compétitivité au meilleur niveau mondial", a dit, à cette occasion, Samir Cherfan, Chief Operating Officer Stellantis Moyen-Orient et Afrique.

Il s'agit de la signature du troisième avenant au contrat de l'écosystème de l'automobile de Stellantis au Maroc, a-t-il rappelé.

De son côté, la directrice des industries automobile au ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Economie verte et numérique, KENZA EL ALAOUI, a qualifié la signature de ce nouvel amendement d'étape "stratégique". Elle a, en outre, mis l'accent sur l'objectif de décarbonation, soulignant que Stellantis et ses fournisseurs vont produire leurs véhicules dans des usines qui utilisent l'énergie verte décarbonée.

Cette nouvelle étape s'engage au moment où le groupe Stellantis vient d'annoncer que la production de l'Opel Rocks-e, nouveau véhicule électrique répondant à l'évolution des besoins de mobilité, se fera dans son usine de Kénitra au Maroc, au côté de la Citroën AMI.

## Flambée des cours du sucre, du blé et de l'huile de palme à l'échelle mondiale



Les cours mondiaux des produits alimentaires ont repris de la hauteur en août 2021, après deux mois consécutifs de baisse, selon un rapport de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

Tiré vers le haut par le sucre, le blé et l'huile de palme, «l'indice FAO des prix des produits alimentaires s'est établi en moyenne à 127,4 points en août, soit une hausse de 3,1% par rapport au mois de juillet et de 32,9% par rapport au même mois en 2020», a indiqué l'insti-

tution onusienne.

Dans le détail, avec une valeur moyenne de 120,1 points en août, l'indice FAO des prix du sucre a bondi de 9,6% (10,5 points par rapport à juillet), enregistrant ainsi son cinquième mois de hausse consécutive et son niveau le plus haut depuis février 2017.

Cette évolution est justifiée par les craintes au sujet des dégâts du gel sur les cultures au Brésil, le premier exportateur mondial de sucre, selon les explications de la FAO.

Dans son rapport, l'organisme international affirme toutefois que «de bonnes perspectives de production en Inde et dans l'Union européenne, ainsi que le recul des prix du pétrole brut et l'affaiblissement du réal brésilien, ont atténué cette hausse».

En s'établissant en moyenne à 129,8 points en août, soit 4,3 points de plus qu'au mois de juillet et un niveau supérieur de 30,8 points à celui d'août 2020, l'indice FAO des prix des céréales a progressé de 3,4% par rapport au mois précédent.

Soulignons que «la baisse des prévisions concernant les récoltes dans plusieurs des principaux pays exportateurs a fait

grimper les prix mondiaux du blé de 8,8% par rapport au mois dernier», comme l'a indiqué l'institution spécialisée des Nations unies notant, en revanche, que les prix du maïs se sont inscrits en baisse de 0,9%, tandis que ceux du riz ont continué sur leur tendance haussière.

Avec une moyenne de 165,7 points en août, l'indice FAO des prix des huiles végétales a progressé de 6,7% en raison principalement de la hausse des prix internationaux de l'huile de palme qui retrouve leurs plus hauts niveaux historiques.

Selon les données de la FAO, en août dernier, les cours de l'huile de colza et de l'huile de tournesol ont également enregistré une progression.

Les prix de l'huile de colza ont bénéficié d'une forte demande dans l'Union européenne, en raison du resserrement des disponibilités mondiales prévu ; tandis que ceux de tournesol ont évolué du fait des disponibilités exportables limitées dans la région de la mer Noire.

S'agissant des cours de la viande et des produits laitiers, les données récoltées montrent qu'ils ont connu des fortunes différentes au cours du mois

d'août dernier.

«L'indice FAO des prix de la viande a légèrement augmenté en août». Il s'est ainsi établi en moyenne à 112,5 points, ce qui porte l'indice à 20,3 points (22,0%) de plus que son niveau enregistré l'année dernière, à la même période, a expliqué la FAO.

Cette évolution est liée aux importants achats réalisés par la Chine, qui ont soutenu les prix de la viande d'ovins et de la viande de bovins, et à la forte demande à l'importation en Asie de l'Est et au Moyen-Orient qui a, de son côté, tiré les prix de la volaille vers le haut, selon le rapport de l'institution.

De sont côté, l'indice FAO des prix des produits laitiers a affiché une valeur moyenne de 112,5 points en août, en légère hausse par rapport à juillet.

Ce recul s'explique par la baisse des cours internationaux des laits en poudre due à la faiblesse de la demande mondiale à l'importation et la hausse saisonnière des disponibilités exportables en Océanie qui a plus que compensé l'augmentation des prix du beurre et du fromage, précise-t-on dans ledit rapport.

Alain Bouthry



L'Indice FAO des prix des produits alimentaires s'est établi en moyenne à 127,4 points en août



## LabelVie réalise un chiffre d'affaires stable au premier semestre

Le chiffre d'affaires du groupe LabelVie a atteint plus de 5,32 milliards de dirhams (MMDH) à fin juin 2021, en stagnation (5,38 MMDH) par rapport à la même période de 2020.

Au cours du seul deuxième trimestre, le chiffre d'affaires de LabelVie s'est établi à 2,73 MMDH, en progression de 10% par rapport au T2-2020, dont 4% relatif au périmètre comparable de magasins, indique le groupe dans un communiqué financier.

Par rapport à l'exercice 2019, "année de référence n'ayant pas connu de perturbations liées à la gestion de la crise sanitaire du Covid", le chiffre d'affaires de LabelVie a progressé de 14% sur le deuxième trimestre, dont 6% relatif au périmètre comparable de magasins. Par ailleurs, LabelVie fait savoir que le 2ème trimestre a connu la reprise du programme de développement avec l'ouverture de 11 nouveaux points de vente dont l'hypermarché de Berrechid au cours du mois de juin, ajoutant que la bonne dynamique des ventes et des ouvertures s'est confirmée au cours des mois de juillet et d'août.

S'agissant des investissements, ils se sont élevés à 278 millions de dirhams (MDH) au 2ème trimestre, en progression de 22% par rapport à l'investissement réalisé au cours du 2ème trimestre 2020.

L'endettement financier net (y compris l'encours du crédit bail) a connu, quant à lui, une baisse de 13% au T2, relève le communiqué, notant qu'au 30 juin 2021, le taux d'endettement s'élève à 43% du total du financement permanent.

## IFC s'associe à BMCE Bank International Plc UK pour soutenir le commerce en Afrique

La Société financière internationale (IFC) et BMCE Bank International Plc UK ont annoncé récemment un partenariat visant à soutenir le commerce transfrontalier sur le continent et à prévenir les pénuries de biens essentiels, notamment les céréales et les matériaux de construction.

Alors que la pandémie de Covid-19 continue de perturber l'activité économique en Afrique, IFC va dans le cadre de cet accord, mettre en place un mécanisme de partage des risques avec BMCE Bank International Plc UK, une banque régionale de premier plan, pour lui permettre d'accroître les financements qu'elle fournit aux importateurs et aux exportateurs, indique un communiqué de IFC.

Ce type de financement, appelé financement du commerce,

constitue l'épine dorsale du système commercial international, note la Société financière internationale, précisant que le mécanisme de partage des risques couvrira 50% des pertes de tous les prêts éligibles accordés par BMCE Bank International Plc UK, pour un portefeuille total de 150 millions de dollars US, rapporte la MAP.

Cet accord intervient alors que la pandémie de Covid-19 a entraîné l'Afrique dans sa première récession économique en 25 ans et a entravé le commerce transfrontalier. Selon les estimations de l'Organisation mondiale du commerce, les importations du continent ont ainsi chuté de 16% en 2020.

Le ralentissement des échanges commerciaux peut avoir de lourdes conséquences puisque très peu de pays dans le monde produisent tous les biens et services dont leurs populations ont besoin. Il est particulièrement crucial de soutenir le commerce en Afrique : dix des 20 plus grands pays importateurs de riz au monde sont en effet situés en Afrique subsaharienne. A cette occasion, le PDG de BMCE Bank International Plc UK, Houssam El Hak Morssi Barakat, a déclaré que "nous sommes très heureux de conclure cet accord avec IFC. L'origine et la distribution sont des piliers de notre modèle économique, et grâce à des partenaires de choix comme IFC, nous pourrions servir nos clients internationaux et africains en comblant le déficit du financement du com-



merce entre l'Europe et l'Afrique, et ce dans une approche durable". IFC apportera jusqu'à 75 millions de dollars US à ce mécanisme de partage des risques qui permettra de servir des institutions financières opérant dans 20 pays africains, y compris six Etats fragiles ou touchés par un conflit. Le dispositif est mis en œuvre dans le cadre du Programme de liquidité pour le commerce mondial (GTLF) d'IFC.

L'appui apporté par IFC à BMCE Bank International Plc UK est soutenu par le mécanisme de financements mixtes du Guichet pour la promotion du secteur privé (PSW) de l'Association inter-

nationale de développement (IDA), qui accorde des garanties sur les premières pertes dans les pays à faible revenu. "La pandémie a perturbé les exportations et les importations de marchandises mais il est essentiel que celles-ci traversent les frontières pour permettre aux entreprises de fonctionner, aux familles de se nourrir et aux populations de préserver leurs moyens de subsistance", a indiqué le directeur du Groupe des institutions financières d'IFC pour l'Afrique, Manuel Reyes-Retana, cité dans le communiqué.

"Notre mécanisme de partage des risques avec BMCE Bank International soutiendra le com-

merce en ces temps difficiles et contribuera à assurer l'accès des pays africains aux biens et services essentiels", a-t-il poursuivi.

BMCE International Plc UK est une banque régionale de premier plan offrant une large gamme de solutions de financement du commerce pour soutenir les exportateurs et les importateurs, notamment en Afrique. Filiale de la banque marocaine Bank of Africa, elle opère dans 18 pays en Afrique subsaharienne. La Société financière internationale (IFC), membre du Groupe de la Banque mondiale, est la principale institution de développement axée sur le secteur privé dans les pays émergents.



Accroître les financements fournis par la banque aux importateurs et aux exportateurs

## BERD: Antoine Sallé de Chou, nouveau directeur pour le Maroc

La Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) a annoncé, mercredi, la nomination d'Antoine Sallé de Chou en tant que nouveau responsable de ses opérations au Maroc.

"M. Sallé de Chou sera basé à Casablanca et prendra ses fonctions de directeur pour le Maroc au mois de septembre. Il succède à Marie-Alexandra Veilleux-Laborie", indique la BERD dans un communiqué.

Il sera responsable des investissements

et opérations de la BERD dans le pays et rendra compte à Heike Harmgart, directrice principale chargée de la partie méridionale et orientale du bassin méditerranéen (SEMED), ajoute la même source.

"C'est un honneur pour moi d'assumer ces nouvelles responsabilités. Je suis déterminé à consolider les succès de la BERD au Maroc. Nous continuerons à soutenir le pays par l'investissement, le conseil aux petites entreprises et le dialogue avec les autorités afin de renforcer son économie et de promouvoir le secteur privé", a déclaré, à cette occasion, M. Sallé de Chou, cité par le communiqué.

De nationalité française, M. Sallé de Chou est entré à la Banque en 2013 en qualité de conseiller senior pour la stratégie et les politiques. En 2017, il a été nommé responsable du bureau de Tunisie, où il a réussi à consolider de manière significative les investissements de la Banque et la mise en œuvre des politiques avec les autorités, concernant notamment l'initiative de transi-

tion vers une économie verte de la BERD. Avant de rejoindre la Banque, M. Sallé de Chou, titulaire d'un MBA de l'INSEAD et d'un mastère de Sciences Po, a exercé comme consultant en management à Londres. Il a également travaillé à Moscou pour le Trésor français.

Le Maroc est membre fondateur de la BERD et est devenu pays d'opérations en 2012. A ce jour, la Banque a investi près de 3 milliards de dollars dans le pays, répartis en 74 projets.

# Le Maroc d'abord

## Une nouvelle alternance à horizon social-démocrate

Driss Lachguar : *L'USFP est le seul parti marocain à avoir constamment défendu les valeurs social-démocrates, aussi bien en termes de solidarité sociale qu'en matière d'équité fiscale, ou encore de droits et libertés individuels et collectifs*

« Nous appelons à une alternance sociale-démocrate parce que nous venons de passer une décennie sous l'emprise d'une mouvance conservatrice, voire rétrograde, qui a fait perdre au Maroc un temps précieux dans sa marche vers le développement et la construction d'un État de droit », a souligné le Premier secrétaire de l'USFP, Driss Lachguar dans un entretien accordé à nos confrères de Jeune Afrique. Il a dans ce sens expliqué que notre pays a besoin d'un État fort et juste, ainsi que d'une société moderne et solidaire. « Or la méthode, les idées et la position du gouvernement des deux dernières mandatures sont allées à l'encontre de cet objectif », a-t-il précisé. Et d'ajouter : « La crise mondiale induite par la pandémie de Covid-19, avec ses retombées sociales et économiques, a démontré l'urgence de mettre fin aux disparités sociales et territoriales. Elle a également permis de faire émerger un consensus autour de la nécessité de renforcer le rôle de l'État, aussi bien pour soutenir la relance économique que pour protéger les plus vulnérables ». Le dirigeant ittihadiste a également affirmé que cette crise a mis en lumière les limites des mécanismes caritatifs ou des mesures de sauvetage, tout en révélant au grand jour la nécessité de structurer et de généraliser l'aide sociale de façon à permettre aux citoyens de vivre dignement et sereinement.

”

*Un nombre grandissant de citoyens adhèrent à notre socle idéologique et comprennent l'importance de la solidarité sociale, de l'Etat de droit, de l'Etat acteur et non seulement observateur*

Le leader usfpéiste a fait savoir que l'USFP est le seul parti de l'échiquier politique marocain à avoir constamment défendu les valeurs social-démocrates, aussi bien en termes de solidarité sociale qu'en matière d'équité fiscale, ou encore de droits et libertés individuels et collectifs. « Depuis sa création, notre mouvement a fait de la défense de la classe moyenne et de la lutte contre l'exclusion ses priorités », dit-il. Et de rappeler que la construction d'un État de droit avec des citoyens libres passe par l'élargissement de la classe moyenne, qui, au regard de son niveau d'éducation et de revenus, est un contributeur clé au développement du pays sur les plans économique et social, mais également en termes de stabilité et de sécurité.

« Non seulement nous avons, toujours et sans faillir, défendu ces principes, mais nous les avons mis en application lorsque nous étions aux affaires. Le gouvernement Youssoufi [1998-2002] a ainsi été à l'origine des mesures renforçant le pouvoir d'achat, de la mise en place de filets sociaux et de la création de l'Assurance maladie obligatoire [AMO] », a indiqué le Premier secrétaire, dans cet entretien réalisé par notre confrère Hassan Toumi. Et d'ajouter : « S'il y a un parti politique au Maroc qui incarne cette alternance sociale-démocrate, c'est bien l'USFP ».

Concernant la situation du parti dans les instances sortantes, Driss Lachguar a tenu à rappeler qu'avant 2007 l'USFP était en tête, alors que le PJD était 5ème ou 6ème. Ensuite, en 2011, cet ordre s'est inversé. « C'est l'essence même de l'alternance démocratique », a-t-il martelé.

Pour ce qui est des chances du parti de la Rose au scrutin du 8 septembre, le leader ittihadiste s'est dit confiant. « D'abord parce qu'un nombre grandissant de citoyens adhèrent à notre socle idéologique et comprennent l'importance de la solidarité sociale, de l'État de droit, de l'État acteur et non seulement observateur », a-t-il précisé. Et d'ajouter : « Par ailleurs, la société marocaine a encore évolué, notamment la jeunesse, qui aspire à davantage de liberté et de prise d'initiative. Ce qui est de nature à nous rassurer quant à nos chances aux prochaines élections ».

Le Premier secrétaire a également expliqué que l'USFP aborde ce scrutin en position de force sur le plan organisationnel interne. « En effet, durant les cinq dernières années, les mili-

tantes et militants USFP ont fourni des efforts colossaux pour s'ouvrir sur les forces vives du pays, intégrer des jeunes, des cadres, des hommes et des femmes porteurs des mêmes valeurs que nous », a-t-il affirmé, avant de souligner que « cet effort a abouti à une meilleure couverture des candidatures – près de 13 000 (un nombre record pour notre parti) –, avec des résultats honorables lors des élections des chambres professionnelles ».

Répondant à une question sur la participation du parti au gouvernement aux côtés du PJD, Driss Lachguar a expliqué que le Maroc n'a connu que des coalitions gouvernementales. « Nous sommes un pays qui prône le multipartisme et le pluralisme. C'est une force de notre système politique, contrairement à ce

que certains peuvent penser », a-t-il insisté.

Pour ce qui est de la relation entre l'USFP et le PJD, « le fossé idéologique qui sépare les deux partis demeure », a-t-il noté, avant de rappeler que quand l'USFP a choisi d'intégrer le gouvernement El Othmani, il l'a fait avec cinq autres partis, sur la base d'un Pacte gouvernemental. « Malheureusement, le chef du gouvernement [Saadeddine El Othmani] a eu tellement de mal à gérer ses propres troupes que cela a fini par affecter le fonctionnement du gouvernement et de la majorité », a-t-il ajouté, avant de conclure : « Plusieurs volets du pacte gouvernemental n'ont pas été respectés, ce qui fait que nous ne sommes pas disposés à reproduire cette expérience ».

الاتحاد الاشتراكي للقوات الشعبية  
Union Socialiste des Forces Populaires

المغرب أولاً  
تناوب جديد  
بإفق اجتماعي ديمقراطي

• مدير مركزي سابق بالضمان الاجتماعي  
• عضو المكتب السياسي للحزب  
• باحث في علم الاجتماع  
• عضو المجلس التشريعي والاجتماعي والبيئي  
• مدير سابق لمجلة الشعلة و منشوراتها  
• عضو المجلس الوطني سابقاً للمنظمة المغربية لحقوق الإنسان  
• رئيس سابق للشبكة الأوروبية للمنظمات غير الحكومية  
• مطبل على أول جائزة للمجتمع المدني بالبريد المتوسط 2012  
• أحد مؤسسي مهرجان رمضان و ربيع المعاريف لجمعية المعاريف

الغزالي 6 شتنبر 2021

انتخاب أعضاء مجلس النواب  
الدائرة الانتخابية عين السبع الحبي المحمدي

عبد المقصود راشدي  
إطار بصفحة  
وخبير التقنية

يوسف الحيمي  
مدير زواوي  
محمد الحيمي

صوتوا على رمز الوردة، رمز مرشحات و مرشحين القواعد الاشتراكي للقوات الشعبية

# Le Maroc d'abord

Une nouvelle alternance à horizon social-démocrate



L'USFP œuvrera pour atteindre  
**0** enfants dans les rues  
d'ici **2026**



# Le Maroc d'abord

Une nouvelle alternance à horizon social-démocrate

Union socialiste des forces populaires

## Commission du programme électoral Pôle sociétal

« Une nouvelle alternance sur une base socio-démocratique », c'est le slogan retenu par l'USFP pour les échéances électorales de l'année 2021 qui représentent un moment politique historique reflétant le besoin du peuple marocain d'un nouveau souffle démocratique tel que voulu et consolidé par la vision du Parti quant à une prochaine étape dans le parcours de progrès et de développement que connaît notre pays et dont il a fait part dans son mémorandum sur le Nouveau modèle de développement en soulignant, surtout suite aux retombées et aux défis imposés par la pandémie de Covid-19, « Un Etat fort et une société moderniste et solidaire ».

Le pôle sociétal constitue l'une des principales composantes du programme électoral de l'USFP et qui reflète les attentes et les revendications du peuple marocain et en particulier celles des catégories subissant exclusion et marginalisation et l'orientation du Parti dictée par les principes du socialisme démocratique.

Les différentes conclusions et recommandations qui reposent sur le suivi et l'analyse de documents référentiels, d'études, et de rapports dont ceux concernant les rencontres et les conférences thématiques organisées avec plusieurs associations et autres experts reposent sur la nécessité de « repenser la justice sociale ». C'est là un axe principal du modèle de développement du pays sachant qu'une nouvelle alternance ne peut être réalisée qu'à travers la mise en œuvre de politiques de justice sociale à même de préserver le Maroc des effets des nombreuses tensions populaires et de renforcer les choix et mécanismes consistant à réduire les disparités et les inégalités et à instaurer justice, égalité et équité.

Cette vision est basée sur le démantèlement de fondements ayant depuis des décennies consacré des disparités se rapportant aux condi-

tions de vie au détriment des femmes et des jeunes en particulier, les privant de l'accès à la protection sociale et aux différents services de base qui permettent l'indépendance des individus et des institutions sociétales en fonction d'un modèle centré sur la nécessité d'offrir à tous la possibilité de l'intégration sociale, de l'équité et de l'indépendance.

Si la justice est à la base de la démocratie, c'est bien le droit qui est la base de la justice et qui en garantit une concrète réalisation. Il ne peut y avoir de justice, ni de démocratie sans la consolidation de la valeur du droit. Nous visons de ce fait, dans notre programme électoral, à faire valoir le droit au sein de toutes les composantes de la société dans le but de surmonter les défaillances affectant les différents services ou les lois et législations qui s'y rapportent.

Les nombreuses études réalisées récemment démontrent que l'élargissement des disparités sociales pousse les catégories les plus touchées à amoindrir l'investissement dans le capital humain et notamment dans l'éducation, ce qui impacte négativement le développement économique, les liens sociaux, les opérations politiques et la préservation du capital naturel.

Les disparités sont liées au mode de la répartition des richesses, à la pauvreté et à un trop faible accès au bien-être social. Elles se renforcent encore plus avec leur implantation dans le système social à travers l'éducation et la formation. Les disparités sociales relevées en dehors de l'école trouvent leur origine et leur développement dans le système scolaire lui-même et ses différents parcours. Par là même ; le modèle de développement que doit adopter tout pays doit se fixer pour objectif de sortir de la pauvreté et la vulnérabilité, de garantir la santé à la population, de préserver la terre pour les générations futures et d'édifier des sociétés jouissant de sécurité et de paix pour que chaque

citoyen soit en mesure de vivre avec dignité.

Les propositions et les mesures adoptées par l'USFP misent sur le dépassement des dysfonctionnements enregistrés par les politiques sociales au Maroc. La concrétisation de cette ambition nécessite la réalisation de deux opérations étroitement liées : lutter contre les disparités d'une part et garantir l'autonomisation institutionnelle et la capacité individuelle de manière à permettre à tous et en particulier les jeunes et les femmes ainsi que les catégories vulnérables de jouir des mêmes droits et des mêmes possibilités d'accès aux différentes opportunités proposées présentement ou à l'avenir, de participer au développement et d'en récolter les fruits.

Le programme du Parti adopte dans le domaine socio-sociétal une série de mesures et de propositions créatives servant le renforcement des rôles et des missions des institutions politiques et des acteurs partisans pour la réalisation d'une justice sociale en accord avec les consensus sociétaux liés au nouveau modèle de développement.

Les propositions, critères et mesures prônés par le programme du parti partent de la nécessité d'élaborer des politiques, des programmes et des projets visant à réduire les disparités entre citoyens et entre domaines territoriaux de même que d'un système d'analyses et de diagnostics selon toute une série de procédés :

-Prendre connaissance des disparités existant au centre du système sociétal.

-Adopter une approche globale pour s'attaquer aux disparités sociales tout en prenant en considération les dimensions économique, politique, institutionnelle, culturelle et comportementale

-Mettre en place un modèle de développement gestionnaire basé sur la justice sociale et poussant le pays vers l'adhésion à l'opération de développement économique et vers l'édifi-

cation d'une société d'équité et de l'égalité des chances.

### I- Diagnostic

L'échec des politiques sociales au Maroc est principalement dû à leur incapacité à réduire les disparités sociales et à réaliser la justice sociale ce qui a débouché sur un sentiment d'injustice et de dédain développé particulièrement auprès des femmes, des jeunes et des personnes en situation de handicap à cause de tant de manifestations de discrimination, d'exclusion et d'oppression sociale.

Les disparités sociales se manifestent entre disparités territoriales et disparités entre sexes ou selon l'âge. C'est là un héritage social et des répercussions qui entravent la réalisation d'une intégration sociale équitable pour l'ensemble des Marocains. Les disparités sociales constituent un déficit social représenté par la pauvreté, la vulnérabilité des familles, l'analphabétisme des parents et la difficulté à laquelle ils doivent faire face dans le suivi des études de leurs enfants.

Les disparités et l'absence d'une justice sociale impactent les opportunités d'accès aux services et aux droits essentiels et constituent une raison principale de violation des droits humains, résultat de discrimination, de violence, de mauvais traitement et de l'impossibilité de parvenir à la justice.

Le développement des disparités sociales conduit à la réduction des opportunités d'accéder aux compétences et entrave l'intégration sociale et la promotion économique. Ainsi qu'à l'instauration d'un climat d'apprehension, de vulnérabilité et d'insécurité et un manque de confiance à l'égard des institutions et du gouvernement, à l'exa-

# Le Maroc d'abord

Une nouvelle alternance à horizon social-démocrate



cerbation des tensions au sein de la société avec ce qui s'ensuit comme violence et conflits.

L'absence de la justice sociale constitue un obstacle au développement du capital humain vu qu'elle reproduit les disparités sociales et les inégalités, avec en sus, l'incapacité des gouvernements successifs à présenter des solutions à une crise devenue chronique.

Les dysfonctionnements qui ont marqué la gouvernance du système social au Maroc constituent l'une des premières causes du déficit social et des disparités sociales ce qui est dû aux politiques adoptées par les gouvernements à tous les niveaux durant la dernière décennie et qui se sont de plus opposés à tout renouveau faisant en sorte que toute intention de changement a dû se transformer en chantiers inachevés.

## II-Propositions

- Garantir sa protection et mettre fin à toute discrimination à l'égard de l'enfance marocaine.
- Garantir l'égalité homme / femme.
- Garantir l'équité et l'intégration

socio-économique de la jeunesse.

- Garantir l'intégration sociale des personnes en situation de handicap.

- Réaliser l'autonomisation des personnes âgées.

- Réaliser l'intégration culturelle et socio-économique des migrants.

- Une société civile indépendante, influente et porteuse de valeurs démocratiques.

- Un sport marocain fort au service de la cohésion sociale.

## L'enfance

L'enfance peut être définie comme la période comprise entre la naissance et la puberté. Elle se caractérise par la croissance continue et le développement progressif physiquement et mentalement de même qu'elle est marquée par la formation et la constitution de la personnalité. C'est pour ces raisons qu'elle revêt une importance capitale dans la vie de l'homme. En effet, la personnalité se forge d'une manière saine à partir d'une genèse et une formation saines.

Aussi, tous les acteurs concer-

nés, famille, société doivent-ils pleinement assumer la responsabilité de prodiguer aux enfants une formation saine, les préserver des dangers qu'ils encourent et leur offrir des conditions de vie saines à même de leur permettre de constituer une existence saine à tout point de vue.

Dans ce contexte, les politiques publiques destinées aux enfants sont considérées comme le fondement de toute planification future de l'édification d'une société cohérente et de la préparation d'une génération capable d'assumer ses responsabilités et faire face à tous les enjeux. Toutefois, on constate qu'au Maroc, en dépit de quelques réalisations fructueuses, la situation de l'enfance continue de manquer de développement efficient et d'interventions fermes pour atteindre le niveau souhaité d'une protection globale et saine.

L'USFP, à ce propos, adopte une vision globaliste accompagnée de mesures stratégiques et de décisions urgentes ciblant la situation de l'enfance sous divers aspects : la législation, le contrôle, les équipements ... et aspirant à améliorer la situation des enfants

au milieu de tous les espaces qui les abritent tels que la famille, les établissements d'enseignement, les espaces publics, en plus de la lutte contre la vulnérabilité à travers une politique équilibrée fondée sur la justice territoriale et sociale.

## I- Diagnostic :

Les formes de détresse de l'enfance au Maroc sont multiples et affectent des niveaux de dangerosité disparates allant des pires comme la posture des enfants de la rue et ceux victimes de violence et d'agressions sexuelles jusqu'à celle des enfants abandonnés, des enfants travailleurs, de l'abandon scolaire et de la privation de scolarisation des jeunes filles ...

Les statistiques révèlent :

- Le nombre d'enfants de la rue qui n'ont pas de domicile fixe et qui ne bénéficient d'aucun entretien est estimé à 30.000 garçons et filles.

- Aggravation du phénomène de la violence exercée sur les enfants, particulièrement sexuelle dont sont souvent victimes les jeunes filles. Là-dessus, on déplore une hausse du taux de

# Le Maroc d'abord

## Une nouvelle alternance à horizon social-démocrate

mariages d'enfants, atteignant 11% (15.235 enfants dont 99% de filles).

- Plus d'un million d'enfants de 7 à 14 ans travaillent dans divers secteurs (dont la moitié est constituée de filles). 78% des enfants contraints de travailler sont issus de milieux ruraux. Et on note également que les parents poussant leurs enfants à aller travailler le font du fait de leur fragilité matérielle et leur vulnérabilité ou par cupidité considérant leur progéniture comme un investissement à exploiter. L'aggravation de ce phénomène résulte, par ailleurs, de l'absence d'une loi claire à même de l'endiguer ou le limiter. (Le Code du travail dispose, tout de même, qu'il est interdit d'employer des enfants, précisant que les contrevenants à cette disposition sont passibles de peines d'emprisonnement).

- Recrudescence des abandons scolaires d'enfants (400 mille annuellement).

Sur le plan institutionnel et en matière de gouvernance, il est à noter :

- Non habilitation des centres d'assistance sociale d'une manière équitable et non adaptation de ces centres aux besoins des enfants (activités, structures, équipements, encadrement ...).

- Non efficacité des mesures prises concernant les enfants en situation de handicap et absence de prise en compte des différences de leurs catégories sociales, leurs besoins....)

- Faiblesse de l'action du ministère en charge du secteur quant à l'encadrement et au contrôle des employés dans les centres d'assistance sociale, et insuffisance des équipements nécessaires, des cadres et des formations.

- Non respect des lois et législations internationales relatives à l'enfance en dépit de leur ratification par le Maroc.

Là-dessus, l'inexistence d'une justice territoriale quant au traitement des affaires de l'enfance constitue un facteur déterminant dans l'inefficacité des mesures prises dans le but de faciliter l'accès de l'enfant aux services essentiels (éducation, santé, loisirs), ce qui engendre des disparités fla-



grantes entre enfants du milieu urbain et ceux du milieu rural.

### II- Propositions de l'USFP en vue d'assurer la protection de l'enfance et réduire la ségrégation entre enfants :

Nécessité d'élaboration d'une stratégie nationale générale à partir des dispositions constitutionnelles et des législations internationales relatives à l'enfance, associant tous les acteurs.

Cette stratégie vise l'adoption du principe de la primauté des droits de l'enfant par rapport aux autres considérations et aux autres parties.

A cet effet, l'USFP propose :

1-Mise en place d'un arsenal juridique et législatif global axé sur la protection et la prévention de toutes les formes de violation des droits de l'enfant, tout en lui assurant des conditions de vie saines et la sécurité à travers le respect de ses droits économiques, sociaux et civils tels que l'éducation, l'hébergement convenable, l'assistance sanitaire, psychologique, culturelle et distractive.

2-Intégration des droits de l'enfant dans les politiques publiques et les budgets sectoriels, dans les programmes régionaux

et locaux de développement, dans les plans communaux, tout cela en sus d'un diagnostic territorial de la situation des enfants à même d'en déterminer les problématiques et les nécessités.

3-Création d'une commission régionale de la protection de l'enfance qui s'emploie à illustrer la politique intégrée de la protection de l'enfance dans les plans d'action des collectivités territoriales, à établir les budgets et à évaluer les réalisations.

4-Formation des acteurs en charge de l'enfance au sein de l'ensemble des institutions concernées dans le but d'améliorer et de valoriser leur action (santé, éducation, sécurité, distractions..)

5-Prise de mesures préventives de lutte contre le phénomène de l'emploi des enfants.

6-Elaboration d'un plan national de lutte contre l'abandon scolaire et généralisation de l'obligation d'enseignement.

7-Elaboration d'une stratégie nationale autour des loisirs, des colonies de vacances se rapportant aux enfants en situation de handicap tout en encourageant et en favorisant leur prise en charge.

8-Inciter les collectivités locales à créer et financer des espaces pu-

blics intégrés d'animation éducative au profit des enfants.

### La question des femmes

« Il n'y a pas d'autre solution que de vivre notre temps et d'avancer vers l'avenir avec la pleine contribution des femmes, qui devraient figurer à la tête des priorités du nouveau modèle de développement, car elles sont - comme le prouvent les expériences des pays démocratiques développés - un acteur clé de la construction démocratique, du développement et du progrès de la société». (Plateforme d'orientation pour l'encadrement du dialogue itihadi concernant la conjoncture actuelle).

Rendre justice aux femmes est un sujet de préoccupation majeur pour les gouvernements successifs depuis les années 1990. Les femmes ont pu obtenir un certain nombre d'acquis importants dans tous les domaines politique, économique, juridique et social.

Cependant, malgré les dispositions de la nouvelle Constitution au chapitre II relatif aux libertés et droits fondamentaux, et notamment l'article 19 qui dispose : « L'homme et la femme jouissent, à égalité, des droits et libertés à ca-

# Le Maroc d'abord

Une nouvelle alternance à horizon social-démocrate



Réduire les disparités sociales  
dans le milieu rural en relevant  
le **SMAG à 2500 dhs net** par mois



# Le Maroc d'abord

## Une nouvelle alternance à horizon social-démocrate

ractère civil, politique, économique, social, culturel et environnemental, énoncés dans le présent titre et dans les autres dispositions de la Constitution, ainsi que dans les conventions et pactes internationaux dûment ratifiés par le Royaume... », l'on remarque qu'après les élections de 2011 et la présidence du gouvernement par le PJD pendant 10 ans, les dispositions de la Constitution n'ont pas été mises en œuvre adéquatement en fonction de son esprit, notamment les dispositions concernant les droits des femmes.

Tout au contraire, les décisions, les positions et les projets de loi de ces gouvernements ont été teintés par une vision rétrograde et conservatrice de la femme et de son rôle dans la société, ce qui a suscité une profonde inquiétude au sein de la société politique et civile en raison de la suspension du processus de réforme qui a libéré les femmes et la société en général.

Partant de là, l'USFP est déterminée, conformément à ses principes et son référentiel, à faire face à cette interprétation conservatrice portant atteinte à l'égalité entre les deux sexes et, partant, oeuvrant à freiner la modernité et à nous faire revenir à des époques anciennes de l'histoire, époques qui ne sont pas du tout compatibles avec le développement historique et normal de la société marocaine.

L'USFP s'attache à son référentiel social-démocrate moderniste, car celui-ci permet la construction d'une société ouverte à toutes les énergies sans discrimination fondée sur le sexe ou autre critère, mais, au contraire, l'USFP considère que la société ne peut se développer sans une intégration effective des femmes et la garantie d'une pleine citoyenneté pour elles sur la base de la pleine égalité dans tous les domaines politique, économique, social, culturel, environnemental et autres.

Ainsi, il propose un ensemble de mesures et de mécanismes qui sont à même de garantir leurs droits, que ce soit dans le domaine de la politique, de l'économie, de l'éducation, de la santé, de l'emploi, et d'autres domaines vitaux dans la vie des femmes et

de la société en général, et ce, après un diagnostic mettant à nu quelques dysfonctionnements.

### Le diagnostic

Selon le rapport du HCP intitulé « Analyse genre de l'impact du coronavirus sur la situation économique, sociale et psychologique des ménages », la crise sanitaire a impacté négativement la situation financière des femmes, en raison de la précarité de la femme marocaine sur le marché du travail.

Le rapport a souligné que « globalement et au moment de la crise, les ménages dirigés par les femmes déclarent les salaires comme source principale de revenus. Ils représentent 18% du nombre total des ménages ayant à leur tête une femme contre 25.5% chez ceux dirigés par les hommes », ajoutant que cela est vrai indépendamment de leurs milieux de résidence, leurs secteurs d'activité ou la catégorie professionnelle à laquelle ils appartiennent. Selon ce rapport, la différence entre hommes et femmes « s'explique par la nature des postes que ces dernières occupent et qui sont « moins importants » que ceux des hommes. Ainsi, en situation de crise, elles sont les premières à être sacrifiées ». Et le même document d'ajouter : « Etant donné la nature des postes occupés par les femmes, en situation de crise, elles sont plus facilement licenciées ». Et l'on observe la même réalité dans les activités de services.

« Et vu que la culture de l'égalité n'est encore qu'un slogan dans notre pays, et vu que la mentalité masculine est encore enracinée chez les hommes de l'administration et même parfois chez ses femmes, nous avons constaté qu'une mesure aussi bonne comme celle de la distribution des aides financières aux familles défavorisées disposant ou non de la carte Ramed n'a profité qu'aux pères de ménages. Or, on trouve à la tête de plus d'un quart de ménages au Maroc des femmes (en dépit de la présence du père et sa capacité à travailler). Dans les pays développés, l'on voit qu'ils ont distribué les aides équitablement entre le père et la

mère du ménage, alors que dans les pays en développement en Amérique latine, l'aide a été versée aux femmes seulement, car elles sont plus soucieuses de prendre soin de leurs familles et de leurs enfants. Le gouvernement aurait, donc, pu verser les aides financières aussi bien aux femmes qu'aux hommes pour préserver la dignité des femmes et l'équilibre des ménages » (Plateforme d'orientation pour l'encadrement du dialogue ittihadi concernant la conjoncture actuelle).

D'une manière générale, tous les rapports des organisations nationales et internationales brossent un tableau sombre des conditions des femmes qui travaillent au Maroc, où elles souffrent encore de discrimination en termes de salaires et de conditions de travail, et que le taux des femmes qui travaillent dans les zones urbaines a diminué de 18%, et que 82 % des femmes dans les villes n'ont pas de travail. Cela signifie qu'elles n'ont ni revenu ni statut social, ce qui constitue une menace pour leur capacité à exercer leurs droits fondamentaux.

Et malgré les données officielles indiquant que les femmes occupent le tiers des postes dans la haute fonction au Maroc et plus de la moitié des ouvriers et employés, celles qui ont un compte bancaire ne dépassent pas 27%, contre 52% pour les hommes.

Le travail des femmes marocaines est concentré dans des secteurs connus dans lesquels les conditions de travail sont difficiles, tels que l'agriculture, le travail domestique, l'habillement et le textile, en plus de l'économie parallèle. Les femmes rencontrent également des difficultés à s'impliquer dans l'action syndicale.

D'autres rapports ont également montré que sur 13,4 millions de femmes âgées de 15 à 74 ans, plus de 7,6 millions ont été victimes de violences, quelles qu'en soient les formes et les domaines, ce qui représente 57% des femmes. La même source a souligné que le taux de prévalence de la violence est de 58% en milieu urbain (5,1 millions de femmes) et de 55% en milieu rural (2,5 millions de femmes). Le HCP a révélé que les femmes ne sont pas tou-

jours en mesure, et cela dans les villes plus qu'à la campagne, d'accéder et de profiter des espaces publics en toute sécurité au même titre que les hommes en raison des violences qui peuvent être pratiquées à leur rencontre dans ces espaces.

Il y a donc de nombreux dysfonctionnements qui concernent tous les niveaux, notamment :

### Au niveau juridique :

Les dysfonctionnements juridiques se manifestent dans l'ensemble des lois promulguées au cours des dix dernières années et qui sont teintées de conservatisme et de discrimination à l'égard des femmes et perpétuent par conséquent leur statut d'infériorité dans la société, ou des lois qui ont été promulguées avant cette époque et qui ne suivent plus le rythme de l'évolution de la société, et qui n'ont pas été mises à jour, et ont même approfondi leur nature conservatrice. Dans ce qui suit, nous nous concentrons sur trois exemples : le Code de la famille, la loi relative à la lutte contre la violence et le Code du travail.

### Le Code de la famille

16 ans après l'adoption de ce Code, qui a constitué une véritable révolution à l'époque, et du fait du développement de la réalité sociétale, de la prise de conscience collective, et la longue pratique de ce Code, plusieurs insuffisances, faiblesses et manque de cohérence ont été relevées dans ses dispositions, voire la contradiction de plusieurs de ses articles entre eux, qu'il s'agisse de notifier le mariage pour les couples mariés sans acte (article 16), ou le mariage de mineurs (article 20) et sa contradiction avec les dispositions de l'article 19, qui stipulent que la capacité matrimoniale s'acquiert, pour le garçon et la fille jouissant de leurs facultés mentales, à 18 ans, ou la manière de répartition des biens communs, ou l'établissements de la filiation et de ses effets et la garde et la tutelle sur les enfants. Nous constatons également des dysfonctionnements importants concernant le Fonds d'entraide

# Le Maroc d'abord

Une nouvelle alternance à horizon social-démocrate



L'USFP œuvrera pour atteindre  
**0** enfant hors de l'école.



# Le Maroc d'abord

## Une nouvelle alternance à horizon social-démocrate

familiale, comme la difficulté d'y accéder en raison de la complexité des conditions d'accès, que ce soit au niveau administratif ou financier, d'où la nécessité de le réformer.

Outre les lacunes du texte juridique, nous notons que la jurisprudence est limitée, que beaucoup de décisions des juges sont teintées du conservatisme, que les tribunaux se contredisent, et certains d'entre eux n'ont pas suivi le rythme du développement scientifique et ne sont pas imprégnés de l'esprit de la Constitution, notamment au niveau du respect des droits de l'Homme et de la primauté des conventions internationales sur les lois nationales, d'où l'urgence de modifier le Code de la famille.

La loi relative à la lutte contre les violences faites aux femmes (n°103-13)

Cette loi a suscité un grand débat et a été critiquée par les associations féminines et les secteurs de la femme relevant des partis politiques modernistes. Les plus importantes de ces critiques peuvent être résumées dans les points suivants :

° L'absence de préambule de cette loi précisant le référentiel adopté et la stratégie qui a été définie, ainsi que le contexte général qui l'encadre.

° Cette loi s'est contentée d'apporter des modifications partielles au Code pénal et au Code de procédure pénale, à un moment où l'élimination de la violence nécessite l'adoption d'une loi spéciale indépendante du Code pénal, une loi globale qui inclut la prévention, la protection, la prise en charge et la lutte contre l'impunité.

° Le fait qu'elle stipule que la victime renonce à la plainte constitue une atteinte au rôle du ministère public dans le déclenchement de l'action publique, en particulier lorsque les crimes de violence contre les femmes sont très graves, ce qui nécessite le maintien du rôle du ministère public dans ces affaires pour assurer la justice.

° La loi n'a pas fait référence au traitement des moyens de preuve dont manquent les femmes, notamment en ce qui concerne les

violences faites au sein du domicile conjugal, et a conservé les moyens de preuve traditionnels malgré la spécificité de ce type de délit, et donc la victime qui fait l'objet de l'agression doit être considérée comme un témoin.

° Quand l'on évoque le délit de harcèlement sexuel, on le rattache au harcèlement fait de façon répétée. Il s'agit d'une notion vague et ambiguë, qui laisse place au pouvoir discrétionnaire du juge en fonction de son référentiel.

° Concernant les mécanismes de prise en charge des femmes victimes de violences (mécanismes de protection), le texte parle de cellules et commissions de prise en charge (aux niveaux local, régional et national) qui assumeront les tâches d'accueil, d'écoute, d'orientation et de contrôle auprès des juridictions de première instance et les cours d'appel et les représentants de l'administration. La loi évoque aussi d'un texte réglementaire qui n'a pas encore vu le jour.

° Cette loi sous-estime le rôle de la société civile et la marginalise même si la Constitution met en valeur l'importance de cette société civile qui, d'ailleurs, fait preuve d'efficacité dans ce domaine, car les associations féminines sont les premières à créer des centres d'accueil des femmes violentées et s'activent bénévolement sans l'aide de l'Etat dans ce domaine.

° L'absence de toute allusion à la formation et à l'accompagnement des personnes concernées dans ce domaine, telles que la police, la gendarmerie et autres.

Ainsi, il apparaît que cette loi contient un ensemble de lacunes et d'insuffisances pour faire face au phénomène des violences faites aux femmes, qui s'accroissent considérablement et qui coûtent excessivement à l'Etat et à la société sur le plan sanitaire et financier. D'autant plus que le taux d'impunité est élevé, car seul un faible pourcentage des cas de violence sont portés devant les tribunaux, selon les statistiques du HCP. On peut souligner que la recrudescence de ce phénomène est due aux mécanismes limités de protection et de prise en charge des femmes victimes de violences, et l'absence de prévention de ce

phénomène dans la législation, et dans toutes les politiques publiques y afférentes telles que l'éducation et les médias. Cette recrudescence est également due au manque d'autonomie économique de certaines femmes victimes de violences et à leur faible statut social, ainsi qu'à la méconnaissance de leurs droits.

### Le Code du travail

Le développement de la société a conduit à l'insertion des femmes dans le marché du travail et dans la vie professionnelle, ce qui les a amenées à participer à l'effort collectif, à l'interaction avec la société, et donc à la promotion de leur autonomisation économique.

Mais dans quelle mesure les femmes marocaines ont-elles pu participer à la vie économique en l'absence d'une vision claire de la concrétisation de l'égalité des sexes dans le domaine du travail ? Les femmes en milieu rural, par exemple, effectuent des travaux difficiles, car elles participent aux travaux agricoles et assument en même temps la charge domestique, mais, paradoxalement, elles constituent le groupe le plus vulnérable dans le secteur agricole pour plusieurs raisons, dont notamment la mentalité patriarcale prédominante et la marginalisation institutionnelle, ainsi que la difficulté d'accès à la propriété et à l'exploitation de la terre.

Bien que le Code du travail stipule le rejet de toute forme de discrimination, il existe des difficultés rencontrées par la salariée ou le demandeur d'emploi lorsqu'il s'agit de prouver que l'employeur fait une distinction entre les salariés en termes d'emploi, de privilèges ou de salaires. De nombreuses femmes, en outre, travaillent sans contrat écrit, ne disposent pas de couverture sanitaire, dans des secteurs non protégés et, ainsi ne sont pas couvertes par le Code du travail. Cela s'ajoute au fait que la grande majorité des femmes dans le monde rural travaillent sans rémunération et dans des conditions difficiles qui menacent leur sécurité.

Un nombre important d'entre elles travaillent dans des secteurs peu qualifiés, ou exercent des métiers vulnérables, et la plupart

d'entre elles sont incapables d'obtenir des prêts. Et par conséquent, les femmes sont plus exposées à la vulnérabilité et à la marginalisation.

### Au niveau économique et social :

Les rapports internationaux classent le Maroc dans les derniers rangs en ce qui concerne les disparités entre les sexes. Ainsi, le Maroc est classé 133ème sur 142 pays en 2014. En ce qui concerne la participation économique des femmes, le Maroc est 135ème. Il est classé également 24ème sur 30 en termes de politiques et de mécanismes de soutien et d'accompagnement des entreprises dirigées par des femmes et dotées de capacités avérées.

Tous les rapports nationaux soulignent la baisse du pourcentage de femmes actives sur le marché du travail passant ainsi de 28,1 % en 2000 à moins de 20 % en 2019, et indiquent que les trois quarts des femmes actives travaillent comme aides domestiques. Quant au chômage de longue durée, qui frappe les jeunes, notamment les diplômés de l'enseignement supérieur, il touche 26,8% des femmes, contre 14,8% des hommes en 2013.

Par ailleurs, les femmes ne représentent qu'un tiers des cadres supérieurs, alors qu'elles représentent plus de la moitié des salariées (52,8%). Elles sont également fortement présentes dans des secteurs vulnérables, tels que l'agriculture, le travail domestique et l'économie informelle. La proportion de femmes fonctionnaires dans les administrations publiques atteint 43% de l'effectif total, mais la plupart d'entre elles se situent dans les niveaux les plus bas, et leur représentation dans les postes de responsabilité n'atteint que 23%.

Pis encore, les femmes ont du mal à accéder aux sources de financement pour créer leur entreprise, contrairement au microcrédit dont bénéficient 55% des femmes en 2013. Pour cette raison, les entreprises féminines ne représentent que 12% du nombre total d'entreprises.

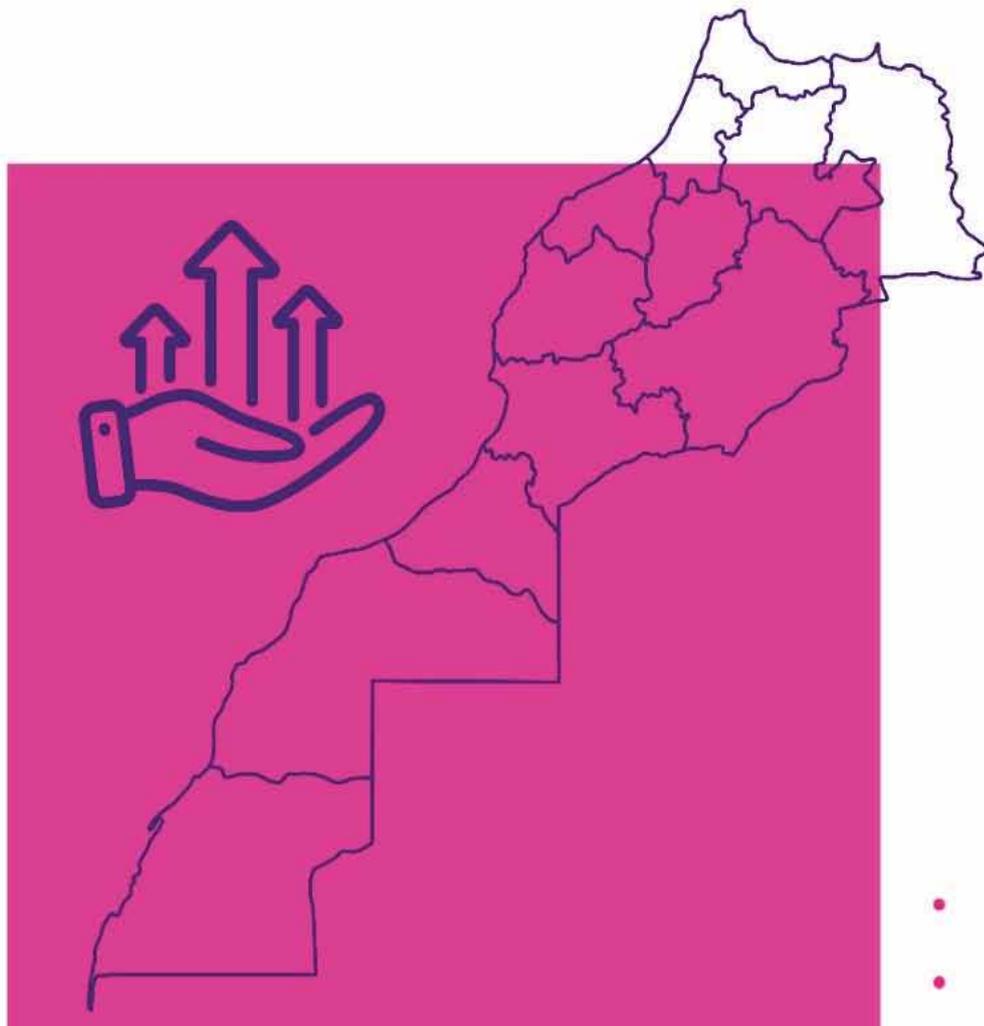
Plusieurs raisons expliquent cette situation déplorable, dont le

# Le Maroc d'abord

Une nouvelle alternance à horizon social-démocrate



Responsabiliser les Régions dans le financement de la santé publique à travers une contribution à hauteur de **10%** de leur budget



# Le Maroc d'abord

Une nouvelle alternance à horizon social-démocrate



taux élevé de l'analphabétisme chez les femmes, notamment dans les zones rurales, la division traditionnelle des rôles entre les sexes, et le confinement des rôles des femmes dans le travail domestique et dans les rôles de reproduction. Pourtant, ces raisons ne sont que des alibis pour justifier l'exclusion des femmes. S'il est possible d'évoquer le taux élevé d'analphabétisme chez les femmes par rapport aux hommes, cette justification reste insuffisante au regard de la performance scolaire des femmes au Maroc depuis des années et à tous les niveaux scolaires, ce qui prouve l'existence de discrimination à l'égard des femmes pour les exclure de la vie publique, du marché du travail et de l'activité économique, en dépit de leurs capacités et de leurs qualifications.

## La femme détenue

Cette catégorie vulnérable n'a été abordée dans aucun programme gouvernemental précédent, malgré le fait qu'elles souffrent doublement, d'abord en raison de leur sexe, et ensuite

parce qu'elles sont privées de leur liberté. Selon les rapports internationaux et nationaux, le pourcentage de femmes détenues constitue une très petite minorité, atteignant 5% au niveau mondial et 3% au niveau national.

La détention des femmes entraîne des problèmes complexes qui affectent négativement leur famille et leurs enfants, car elles sont souvent responsables de leur éducation. C'est pourquoi, la femme emprisonnée a besoin de beaucoup d'attention et de soins pour être réintégrée dans la société.

Les 3% mentionnés ci-dessus (c'est-à-dire une femme détenue sur environ 25 détenus), créent des problèmes pour l'administration dans l'aménagement des établissements pénitentiaires et la mise en place de quartiers spéciaux pour les détenues, et elles sont de ce fait placées dans des annexes ou des prisons temporaires qui manquent généralement d'équipements qui tiennent en compte de leur statut exceptionnel et particulier en tant que catégorie vulnérable au sein d'une grande catégorie vulnérable (à savoir les

prisonniers en général).

Par conséquent, des mesures doivent être prises pour améliorer les conditions de détention pour cette catégorie de femmes.

## Au niveau politique et décisionnel

Personne ne nie l'évolution de la représentation des femmes dans le champ politique. Ainsi, 2 femmes (le Groupe socialiste) sont entrées au Parlement en 1993, ainsi qu'en 1998, mais le grand saut a été enregistré en 2002 avec l'adoption de la liste nationale qui a permis aux femmes d'occuper 30 sièges, ainsi que l'adoption de la liste supplémentaire en 2009 pour les élections communales.

La nouveauté est apportée par les lois organiques concernant les élections de 2021. Il s'agit en l'occurrence du remplacement de la liste nationale par les listes régionales, dont une partie doit être réservée aux femmes, notamment la première et la deuxième place, avec l'adoption d'un tiers dans le reste des conseils.

La liste régionale s'inscrit dans le cadre de la loi organique de la

Chambre des représentants qui prévoit que cette Chambre est composée de 395 membres élus, au scrutin universel direct, au scrutin de liste, et répartis comme suit : 305 membres sont élus au niveau des circonscriptions électorales locales et 90 membres sont élus au titre des circonscriptions électorales régionales. C'est dans ces dernières listes que les femmes seront présentes, et le nombre pour chaque liste est déterminé en fonction de la population dénombrée au dernier recensement national.

Le champ politique constitue une exception par rapport aux champs syndical, économique ou de la société civile où l'on enregistre les dysfonctionnements suivants :

- ° Faible représentation des femmes aux postes de direction et de décision,

- ° Faible représentation des femmes au sein des organisations syndicales, associatives et professionnelles,

- ° La Domination de la mentalité patriarcale, qui constitue une barrière impénétrable à la pleine parité.

- On peut donc quitter quelqu'un comme vous, Christelle ? Déjà tant de drames derrière la façade de votre visage lisse et souriant... J'aurais juré que tous les hommes étaient à vos pieds.

- Je dirais plutôt qu'ils tournent les talons. Le père de mon premier enfant parce qu'il n'a pas supporté la mort de son fils. Le père de mon petit Valentin parce qu'il ne supporte pas ma vie. Il ne comprend pas pourquoi je suis toujours fourrée dans les livres ou en train de préparer mes cours. Enseignant, c'est un métier de feignant. Lui croit que Rocco Siffredi est le plus grand réalisateur de cinéma d'Italie. Il a vu tous ses films. Vous riez ? Oui, pourquoi pas ? Après tout il s'occupe assez bien de son gamin depuis que nous sommes séparés.

- La séparation vous a beaucoup rapprochés ? Vous ne seriez pas les seuls.

- Famille mono-parentale début XXIème siècle. Aujourd'hui, tu es avec maman. Demain tu seras avec papa. Un papa très maternel : il a très bien changé les couches du bébé et s'en vantait partout. Tendre, câlin, mais pas avec moi. Avec moi c'est plutôt un bébé. Pas viril, absolument pas macho. En lui, si je cherche l'homme, je trouve la femme. Ou le bébé.

- L'inverse de Philip Roth en somme.

- Oh lui ! Evidemment on peut se douter qu'un homme qui travaille matin, midi et soir seul au fond des bois du Connecticut et que la présence d'un chat dans la maison dérange au point qu'il ne peut plus écrire...

- ... ne ferait pas le mari attentionné idéal.

- Ni celui qui vous remonte le moral. Quand je le lis trop longtemps, son ironie dévastatrice, ses portraits cruels, ses descriptions de vieillards malades me font une impression pénible.

- Prompt à débusquer la noirceur, il peine à percevoir la lumière. Mais quel écrivain ! La fin de «The Humain Stain» par exemple...

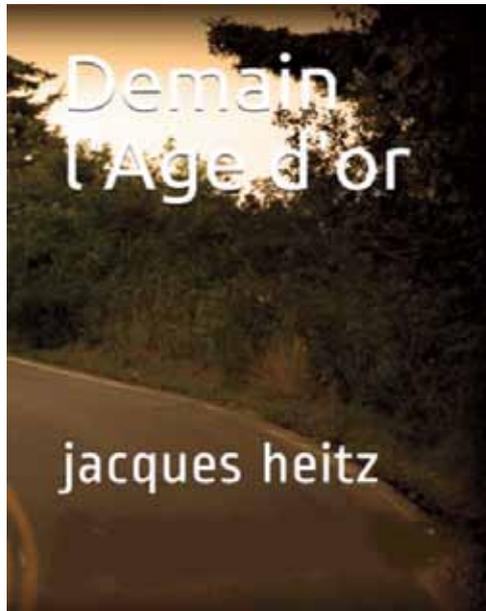
- C'est vrai. Mais au fond j'aurais dû choisir un autre sujet. Si je vous avais connu plus tôt, j'aurais étudié Tony Hillerman. La survivance des cultures indiennes dans la littérature.

- Avec un petit tour du côté de Jim Harrison ?

- Voilà. Vous nous avez tellement parlé en cours des Hopis, des Zunis, des Navajos. Je rêve maintenant d'aller au Nouveau Mexique ou en Arizona.

- Au lieu de quoi vous êtes allée à New York, Newark et dans le Connecticut.

- Il fallait bien mettre mes



pas dans les pas de Roth. J'avais obtenu une bourse. Quand j'ai commencé à suivre vos cours, je l'étudiais déjà depuis deux ans. Ses influences, ses rapports avec Singer, Bellow, Malamud.

- Vous êtes presque au terme de votre travail. Bientôt la soutenance de thèse... Nous avons bien avancé. Nous pourrions continuer maintenant

mais j'avoue ma fatigue. Mieux vaut se revoir quand je serai plus dispos.

- Ah ! Fini le boulot ? Très bien. Je la vois se détendre, retirer la pince bleue au-dessus de son oreille, secouer la tête pour donner du volume à ses cheveux. Elle grignote un biscuit, reprend du thé. Chaussettes blanches, converses roses, allure de danseuse ou de sportive bien

dans sa peau. Je croyais à tort sa jeunesse préservée, à l'abri des coups durs, studieuse étudiante célibataire. Elle me dit avoir 30 ans et l'impression d'être beaucoup plus vieille. Je ne lui dis pas que j'en ai juste le double et le désir d'être bien plus jeune. Je ne lui dis pas qu'elle m'attire, qu'elle me plaît, que je la désire. Qu'elle ait été si durement éprouvée déjà par le deuil et les ruptures me la rend plus proche, moins intimidante.

- Je suis indiscrete mais...

- Allez-y.

- Vous vivez seul ?

- A votre avis ?

- Votre appartement est impeccable mais ... impersonnel. On dirait presque une suite dans un hôtel. Rien de vous ne le marque. Une femme me semble-t-il y laisserait des objets bien à elle, des photos.

- Vous devinez juste. Je vis seul.

- Vous n'avez jamais été marié ?

- Une fois. Il y a longtemps. Je suppose qu'il faut l'avoir fait. Des photos... c'est vrai, il n'y a pas de photos ici. Mon ami Pétrus en a, lui, sur son bureau. Le portrait de sa femme, de sa fille.

- Pétrus ? Vous m'en avez déjà parlé. L'archéologue ? C'est une célébrité maintenant. L'homme qui a déchiffré l'écriture des proto-Indiens.

(A suivre)

## Recettes

### Jus de Carottes

#### Ingrédients

- 3 carottes
- 150 g de sucre ou plus
- jus d'une orange
- jus de 2 citrons
- 1 pot de yaourt gout pêche
- eau

#### Préparation:

- Eplucher ,laver et couper les carottes
- Mettre les carottes dans une casserole et faite les cuire
- Egoutter les carottes et réserver l'eau de cuisson et laisser refroidir
- Mixer les carottes ,ajouter le sucre l'eau de cuisson ,le jus d'orange,le jus de citron et le pot de yaourt.
- Mixer le tout ,ajouter l'eau selon la consistance voulue
- Mettre au frais Bonne dégustation!!!!



## Être double vacciné réduit de moitié les risques de Covid long



La double vaccination permettrait de diminuer de moitié les risques de Covid long, selon les services santé britanniques et des chercheurs du King's College de Londres, qui ont analysé des données de participants rentrant leurs symptômes, tests et vaccins sur une application, entre décembre 2020 et juillet 2021. L'échantillon incluait 1,2 million de premières doses et 970.000 deuxièmes doses sur des adultes.

Ils ont ainsi découvert que les personnes qui avaient reçu une double dose étaient 47% moins à même de souffrir d'un Covid long si elles étaient infectées.

En outre, l'équipe a trouvé qu'il y avait moins d'hospitalisations, et moins de symptômes aigus chez les personnes vaccinées double dose. Les symptômes les plus communs étaient similaires à ceux des adultes non vaccinés, anosmie, fièvre, toux, maux de tête et fatigue. Mais ces symp-

tômes étaient plus faibles et moins souvent rapportés par ceux qui étaient vaccinés, et ils étaient moitié moins à même d'avoir plusieurs symptômes la première semaine.

Cependant, les gens vivant dans les zones les plus démunies étaient plus à risque d'infection après une seule vaccination.

«En terme de Covid long, c'est une bonne nouvelle que notre étude prouve que la double vaccination réduit de façon significative à la fois les risques d'attraper le virus, et d'avoir des symptômes au long terme, en cas de contamination, explique la docteure Claire Steves, chercheuse principale de l'étude. Cependant, pour les personnes âgées, plus fragiles, et les personnes vivant dans les zones démunies, le risque est plus important, et il faut urgemment qu'elles reçoivent en priorité la deuxième dose et le rappel.»

ROYAUME DU MAROC



MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT, DU TRANSPORT DE LA  
LOGISTIQUE ET DE L'EAU

\*\*\*\*\*

SERVICE DE L'ÉQUIPEMENT, DU TRANSPORT, DE LA  
LOGISTIQUE ET DE L'EAU DE RHAMNA

**Objet :** Travaux d'élargissement et de renforcement de la  
RP 2107 du PK0+200 au Pk 1+225  
-Province de Rhamna-

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 23/2021**

**OUVERTURE DES PLIS LE 30/09/2021**

Le 30/09/2021 à 10h 30 (Dix Heures et demi), Il sera procédé, dans la salle de réunion du Service de l'Équipement, du Transport, de La logistique et de l'Eau de Rhamna (Benguerir) à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

**Travaux d'élargissement et de renforcement de la RP 2107 du  
PK0+200 au Pk 1+225  
-Province de Rhamna-**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré pendant les heures ouvrables du bureau des marchés du Service de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de Rhamna. Il peut être également téléchargé à partir du portail des **Marchés Publics** sur l'adresse électronique suivante [www.marchéspublics.gov.ma](http://www.marchéspublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Onze mille sept cent Dirhams (11 700.00 dhs).

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Sept Cent quatre-vingt mille neuf Cent quatre-vingt-sept dirhams cinquante-trois Centimes (780 987,53 dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau des marchés du SETLE ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés du SETLE ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

➤ Soit envoyer par voie électronique au maître d'ouvrage sur le portail marocain des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°6 du Règlement de la consultation.

**Le Dossier technique doit comprendre :**

**1- Pour les concurrents installés au Maroc :**

Une copie légalisée (certifiée conforme à l'original) du certificat de qualification et de classification. Il est exigé pour le présent appel d'offre les qualifications suivantes :

SECTEUR	CLASSE	QUALIFICATIONS EXIGÉES
B (Travaux routiers et voirie urbaine)	5	B1 (Travaux de terrassements routiers courants) et, B3 (Ouvrages d'assainissements routiers et traitement de l'environnement) et B5 (Assises non traitées et enduits superficiels)

**2- Pour les concurrents non installés au Maroc :**

- a) Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations qu'il a exécutées ou à l'exécution desquelles il a participé ;
- b) Les attestations ou leurs copies certifiées conformes à l'original, délivrées par les hommes de l'art sous la direction desquels lesdites prestations similaires ont été exécutées, avec indication de la nature des prestations, le montant, les délais et les dates de réalisation, l'appréciation, le nom et la qualité du ou (des) signataire(s) ;

N°7591/PA

Royaume du Maroc  
Ministère de la Santé



المملكة المغربية  
وزارة الصحة

**Délégation Provinciale de Tétouan**

**AVIS MODIFICATIF D'AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT**  
N°09/DMST/2021 du 17/09/2021  
(Séance publique)

L'appel d'offre N°09 DMST-2021 ayant pour objet :

**La maintenance préventive et corrective, y compris toutes pièces de rechange des équipements du laboratoire installé aux formations sanitaires relevant de la délégation provinciale de Tétouan.**

Est modifié comme suit :

Les concurrents doivent fournir également dans Le dossier additif :

Au moins quatre attestations de formation sur des automates objet du marché délivrés par le fabricant soit original ou copie certifié conforme.

Le reste est inchangé.

N°7592/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
PROVINCE D'AZILAL  
SECRETARIAT GÉNÉRAL  
D.B.M

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT**

**N° : 70/2021/INDH/PAZ**

Le 29 Septembre 2021 à 10 h il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Secrétaire Général de la Province d'Azilal à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres sur offres de prix pour :

- Ouverture et aménagement de la piste reliant Azilal et douars Amgane CT Tamda Noumarci, Province d'Azilal.
- Construction d'un dalot triple sur Oued Alili Hay Aghbalo CT Azilal, Province d'Azilal.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du Chef de la Division du Budget et des Marchés au Secrétariat Général de la Province d'Azilal, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état [www.marchéspublics.gov.ma](http://www.marchéspublics.gov.ma)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : trente mille dirhams, 00 Cts (30.000,00 DH)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Un million quatre vingt mille cinq cent quatre vingt quinze dirhams, 91 Cts (1 080 595,91 DH).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, et 31 du décret du décret N° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

⇒ Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;

⇒ Soit les envoyer par voie électronique dans le portail du marché publics ;

⇒ Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du Chef de la Division du Budget et des Marchés au Secrétariat Général de la Province d'Azilal ;

⇒ Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

Les concurrents doivent présenter la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification, Il est exigé pour le présent appel ce qui suit :

Secteur	Qualification	Classe minimale
B	B.1	4
	B.2	

Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation.

N°7593/PA

GLOBAL S2I SARL  
I. Aux termes d'une décision collective des associés datée du 29/07/2021, de la société GLOBAL S2I SARL, au capital de 200.000,00 DH, dont le siège social est à ESPACE PORTE GHANDI, 379, BOULEVARD YACOUB EL MANSOUR, BUREAU 9,3ème ETAGE, CASABLANCA il a été décidé ce qui suit :  
1) l'acceptation de la démission de MR. ABDELGHANI SAROH de ses fonctions de gérant unique de la société.  
2) La nomination de Mme BAHJJA SAROH en tant que Gérante unique de la société pour une durée illimitée.  
3) La modification de l'article 13 des statuts de la société.  
II. Le dépôt légal a été effectué au secrétariat greffe de tribunal de commerce de Casablanca le 30/08/2021 sous le N°791002.  
LA GERANCE

N° 7596/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE LA SANTÉ  
CHU IBN ROCHD  
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX N° 044/2021/CHUIRC  
Le 30/09/2021 à 09 Heures 30 mn, il sera procédé dans les bureaux de la Direction du Centre Hospitalo-Universitaire Ibn Rochd, sis à 8, Rue Lahcen EL ARJOUN- Casablanca, à l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'Offres sur offres de prix N° 044/2021/CHUIRC Objet : ACHAT DE PRODUITS

DE COUCHAGE (LOT UNIQUE).  
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du service des Equipements et Fournitures de la Direction du Centre Hospitalo-Universitaire Ibn Rochd, sis à 8, Rue Lahcen EL ARJOUN- Casablanca, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics «www.marchespublics.gov.ma».  
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 25 000,00 (Vingt cinq mille dirhams)  
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 1 305 930,00 DHS TTC (UN MILLION TROIS CENT CINQ MILLE NEUF CENT TRENTE DIRHAMS TOUTES TAXES COMPRISES)  
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Règlement N° D1580/15/DEPP du 19 Juin 2015 relatif aux marchés du Centre Hospitalier Ibn Rochd - Casablanca.  
Les concurrents peuvent :  
• Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la Direction du Centre Hospitalo-universitaire Ibn Rochd, sis à 8, Rue Lahcen EL ARJOUN- Casablanca  
• Soit déposer contre récépissé leurs plis au Secrétariat Général à la Direction du Centre Hospitalo-universitaire à l'adresse précitée;  
• Soit les remettre au président de la commission

d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.  
Les échantillons et la liste de colisage exigés par le dossier d'appel d'offres pour tous les articles du lot doivent être déposés au service des Equipements et Fournitures de la direction générale du Centre Hospitalo- Universitaire Ibn Rochd, sis à 8 rue lahcen el arjoun-Casablanca, au plus tard le 29/09/2021 avant 14 h.  
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation.

N° 7597/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE LA SANTÉ  
CENTRE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE IBN ROCHD  
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° : 046/2021/CHUIRC  
Le 30/09/2021 à 10H30, il sera procédé dans les bureaux de la Direction du Centre Hospitalo-Universitaire Ibn Rochd, sis à 8, Rue Lahcen EL ARJOUN- Casablanca, à l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'Offres Ouvert sur offres de prix N° 046/2021/CHUIRC ayant pour objet : ACHAT DE PETIT MATERIEL DE CUISINE (LOT UNIQUE).  
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du service des marchés de la Direction du Centre Hospitalo-Universitaire Ibn Rochd, sis à 8, Rue Lahcen EL ARJOUN- Casablanca, il peut également être téléchargé à partir

du portail des marchés publics « www.marchespublics.gov.ma ».  
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 5000,00 DH (CINQ MILLE DIRHAMS).  
- L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 64 649,16 DHS TTC (SOIXANTE-QUATRE MILLE SIX CENT QUARANTE-NEUF DIRHAMS SEIZE CENTIMES TOUTES TAXES COMPRISES).  
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du règlement N° D1580/15/DEPP du 19 juin 2015 relatif aux marchés du Centre Hospitalier Ibn Rochd - Casablanca.  
Les concurrents peuvent :  
• soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception à la Direction du Centre Hospitalo-Universitaire Ibn Rochd, sis à 8, Rue Lahcen EL ARJOUN- Casablanca  
• soit les déposer contre récépissé au Secrétariat Général à la Direction du Centre Hospitalo-Universitaire Ibn Rochd à l'adresse précitée ;  
• Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.  
Les échantillons et la liste de colisage exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au service des Equipements et Fournitures de la direction générale du Centre Hospi-

talo Universitaire Ibn Rochd, sis à 8 rue lahcen el arjoun-Casablanca, au plus tard le 29/09/2021 avant 14 h.  
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation.  
N° 7598/PA  
ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE LA SANTÉ  
CENTRE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE IBN ROCHD  
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX N° 068/2021/CHUIRC  
Le 30/09/2021 à 10 Heures 00 mn, il sera procédé dans les bureaux de la Direction du Centre Hospitalo-Universitaire Ibn Rochd, sis à 8, Rue Lahcen EL ARJOUN- Casablanca, à l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'offres sur offres de prix : ACHAT DU MATERIEL DE BUREAU (en 13 Lots séparés)  
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du service des Equipements et Fournitures de la Direction du Centre Hospitalo-Universitaire Ibn Rochd, sis à 8, Rue Lahcen EL ARJOUN- Casablanca, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics « www.marchespublics.gov.ma ».  
Les concurrents sont dispensés de fournir le cautionnement provisoire.  
L'estimation du coût de la prestation établie par le maître d'ouvrage est fixée comme suit : 802 985,94 DHS/TTC (HUIT CENT

DEUX MILLE NEUF CENT QUATRE VINGT - CINQ DIRHAMS ET QUATRE VINGT - QUATORZE CENTIMES).  
Le contenu, la présentation, ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du Règlement N°D1580/15/DEPP du 19 juin 2015, relatif aux marchés du Centre Hospitalo-Universitaire Ibn Rochd-Casablanca  
Les concurrents peuvent :  
• soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception à la Direction du Centre Hospitalo-Universitaire Ibn Rochd, sis à 8, Rue Lahcen EL ARJOUN- Casablanca  
• soit les déposer contre récépissé au Secrétariat Général à la Direction du Centre Hospitalier Ibn Rochd à l'adresse précitée ;  
• Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.  
La documentation technique en langue française ou autres langues avec traduction en langue française, accompagnée de l'annexe 4 exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au Service des Equipements et Fournitures, à la Direction Générale sise à 8, Rue Lahcen El Arjoun - Casablanca, au plus tard le 29/09/2021 avant 14 Heures.  
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.  
N° 7599/PA

**ROYAUME DU MAROC**

OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET L'EAU POTABLE  
BRANCHE EAU  
Direction Régionale des Provinces Sahariennes

**REPORT N° 3**

La Direction Régionale des Provinces Sahariennes de l'ONEE-Branche Eau, sise à la ville de Laâyoune informe que pour l'appel d'offres ci-après :

<b>AO 29 DR8/C/2021</b>	<b>RÉÉQUIPEMENT DES FORAGES CÔTIERS RÉGÉNÉRÉS À LAÂYOUNE.</b>
-------------------------	---

L'ouverture publique des plis aura lieu le **22/09/2021**, (au lieu de **09/09/2021**) à partir de **10 h**, à la Direction Régionale des Provinces Sahariennes de l'ONEE- Branche Eau

Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :

- Soit déposés contre récépissé au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale des Provinces Sahariennes de l'ONEE- Branche Eau Quartier Administratif, BP N° 22, Avenue de la Mecque – Laâyoune avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.
- Soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale des Provinces Sahariennes de l'ONEE- Branche Eau Quartier Administratif, BP N° 22, Avenue de la Mecque – Laâyoune avant la date et heure de la séance d'ouverture des plis.
- Soit remis au président de la commission d'appel d'offres en début de la séance publique d'ouverture des plis.

N°7594/PC

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE AZILAL  
SECRETARIAT GENERAL  
DIVISION DES AFFAIRES RURALES

**Avis d'appel d'offres N° 10 /P.AZILAL/SG/ DAR/2021**  
pour la location de deux terrains collectifs  
pour la réalisation des projets d'investissement  
dans le domaine agricole

La Province d'Azilal lance un avis d'appel d'offres pour la location de deux terrains revenant à deux collectivités ethniques pour la réalisation des projets d'investissement dans le domaine agricole tel qu'il est mentionné dans le tableau ci-dessous :

caïdat	Commune Territoriale	Nom collectif	Collectivité ethnique propriétaire	Référence foncière	Coordonnées lambert	adresse	Superficie et spécifité	Prix de location d'ouverture
Afourer	Beni ayat	tagante	laaouina	Partie de la requisiion N°55/391	X : 378761.85 Y : 179385.01	Douar laaouina	50Ha 00A 77 C Bour nue	600dh/ha/an
		Taht kaf belouda	aguerd	Requisiion N° 55/20036	X : 374503.16 Y : 179229.07	Douar aguerd	41Ha/6a26c Bour nue	600dh/ha/an

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à la Division des Affaires Rurales de la Province d'Azilal, ou bien il peut être téléchargé du site internet de la Direction des Affaires Rurales : [www.terrescollectives.ma](http://www.terrescollectives.ma)

Pour tout renseignement complémentaire, contacter le Numéro 0523458072.

Les concurrents peuvent déposer contre récépissé leurs plis à la Division des Affaires Rurale, Province Azilal à partir du 09/09/2021 jusqu'au 08/10/2021 à 16 h 30 Mn dernier délais d'acceptation des plis.

La commission d'ouverture des plis se tiendra le 11/10/2021 à 11h au siège de la Province d'Azilal au bureau de Mr le Secrétaire Général de la Province.

N°7595/PA

## « ALLIANCE SEARIB'S »

SARL  
Constitution d'une société à responsabilité limitée

Aux termes d'un acte sous seing privé établi en date du 02 juin 2021, il a été constituée une société, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Forme juridique : Société à responsabilité limitée  
Dénomination sociale : « ALLIANCE SEARIB'S ».  
Objet social : La société a pour objet, tant au Maroc qu'à l'étranger :

- L'achat, la vente, la distribution, et le commerce en général de tous produits, machines, fournitures et matériels.  
- Importation, construction, vente et réparation de tout type de bateaux et tout matériel nautique.

Siège social : 61 AV. LALLA YACOUT ANGLE MUSTAFA EL MAANI 2ème Etage N° 62 Casablanca

Durée : Quatre vingt dix neuf (99) années à compter de la date de sa constitution.

Capital social : Le capital social est fixé à la somme de cent mille (100.000) dirhams et divisé en mille (1000) parts sociales de cent (100) dirhams chacune, entièrement souscrites et libérées en numéraire, et attribuées aux associés proportionnellement à leurs apports.

Gérance : La société est gérée par une durée illimitée par :

- Monsieur JORGE LORENZO SANTIAGO, né le 03-02-1973, de nationalité espagnole, titulaire du passeport numéro PAL331818 et demeurant en Espagne.  
- Monsieur MEHDI HÉRFI, né le 17-01-1995, de nationalité marocaine, ayant la carte d'identité nationale n° J485415 et demeurant à secteur « M » n° 22 Hay Founty Agadir.

Registre du commerce : La société a été immatriculée au registre de commerce de Casablanca le 25 juin 2021, sous le numéro 508495.

N° 7669/PA

## Avis de constitution

Par acte SSP, il a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : STE EXTRA DECO SARL AU  
Objet : IMPRIMEUR SUR METAUX

- ENTREPRENEUR DE LA DECORATION  
- NEGOCIANT  
Gérance : 1- Mr. Ridouan Boulakjar , Né le 03/09/1990 CIN N° R336054 Demeurant à Hay Ilham Ben Taib Driouch .

2- Capital : 100.000,00 DH  
Capital Social : Mr. Ridouan Boulakjar .....1000 PARTS.  
Soit au total Mille PARTS : 1000 parts

Durée : La durée de la société est fixée à QUATRE VINGT DIXNEUF (99) années, à compter de son immatriculation au registre de commerce sauf les cas de dissolution anticipée ou de prorogation par décision extraordinaire des associés.  
Siège Social: 145 Rue 13 Imzouren .

Le dépôt a été effectué au greffe du tribunal de première instance d'Al-Hoceima, l'immatriculation au RC a été faite le 01/09/2021 sous le n°3477.

N° 7600/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE LA SANTÉ

REGION CASABLANCA  
SETTAT

DELEGATION  
PREFECTORALE DE  
CASA-ANFA

AVIS D'APPEL D'OFFRES  
OUVERT N° 04/2021

Séance publique  
Le 18/10/2021 à 10h, Il sera procédé dans la salle des réunions de la Délégation du Ministère de la Santé à la préfecture des arrondissements de casa-anfa, 112 BD Moulay Youssef à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour : les prestations de dialyse au profit des malades atteints d'insuffisance rénale chronique terminale, relevant de la délégation du ministère de la Santé à la préfecture des arrondissements de casa-anfa. (Lot unique).

Le dossier d'appel d'offre peut être retiré du bureau des marchés publics de la Délégation du Ministère de la Santé à la préfecture des arrondissements de casa-anfa, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Néant.  
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de :

Montant maximum : 3 715 200,00 DH (Trois million sept cent quinze mille deux cent dirhams).  
Montant minimum : 3 456 000,00 DH (Trois million quatre cent cinquante six mille dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés publics à la Délégation du Ministère de la Santé à la Préfecture des Arrondissements de Casa-Anfa,  
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Il est porté à la connaissance des concurrents qu'en vertu de l'arrêt du ministère de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 Kaada 1435 (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics, il est prévu la possibilité soit de la réception électronique des offres, soit la réception des offres sur support papier.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation.

N° 7601/PA

ROYAUME DU MAROC  
UNIVERSITE CHOUAIB DOUKKALI

-FACULTE DES LETTRES  
ET DES SCIENCES

HUMAINES-  
EL JADIDA

AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT  
N° 01/FLSHJ/2021

Le Mercredi 13 Octobre 2021 à 10h, il sera procédé, au siège de la faculté des lettres et des sciences humaines d'El Jadida, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres, sur offres de prix intitulé ACHAT DE MOBILIER DE BUREAU POUR LA FACULTE DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES D'EL JADIDA.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat: [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)  
Le présent appel d'offres est lancé en lot unique.

Le cautionnement provisoire est fixé à DIX MILLE DIRHAMS (10 000,00 DH).  
L'estimation du coût des prestations établi par le maître d'ouvrage s'élève à Trois cent six mille dirhams TTC (306 000,00 TTC)

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Règlement relatif aux marchés publics de l'université Chouaib Doukkali El Jadida.

La documentation et les fiches techniques seront remises au service des affaires économiques de la faculté des lettres et des sciences humaines d'El Jadida, au plus tard à 16h, le jour ouvrable précédant la date et l'heure fixées pour l'ouverture des plis dans l'avis d'appel d'offres contre délivrance par le maître d'ouvrage d'un accusé de réception

Les concurrents peuvent :  
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au service des affaires économiques de la faculté des lettres et des sciences humaines d'El jadida.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les envoyer par voie électronique via le portail des marchés publics à l'adresse suivante : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 05 du Règlement de consultation et l'article 25 du règlement relatif aux marchés publics de l'Université Chouaib Doukkali El Jadida

N° 7602/PA

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts

Département des Eaux et Forêts  
Direction Régionale des Eaux et Forêts

et de la Lutte Contre la Désertification du Sud-ouest

AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT

N°15/2021/DRELFCDSDO  
Le 05. du mois d'Octobre 2021 à 09 h 30 mn, il sera procédé en séance publique dans la salle de réunion du siège de la Direction Régionale des Eaux et Forêts et de

la lutte contre la désertification du Sud-Ouest à Agadir à l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'Offres sur offres de prix pour : Achat de matériel optique destinés à la concrétisation de la valorisation écotouristique du Parc National de Souss Massa, préfecture d'Inezgane Ait melloul

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau de la Comptabilité et des marchés au siège de la Direction Régionale des Eaux et Forêts et de Lutte Contre la Désertification du Sud-Ouest, sise à la Cité Administratif à Agadir. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat. [WWW.marchespublics.gov.ma](http://WWW.marchespublics.gov.ma)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Dix Mille Dirhams (18 000, 00) DH.  
L'estimation des coûts des prestations est fixée à la somme de Trois Cent Mille dirhams (300.000,00 Dhs TTC) toutes taxes comprises

- Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 , 31 et 148 du décret n° 2.12.349 du 08 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics tel qu'il a été modifié et complété par le décret n° 2.19.69 du 24 Mai 2019

Les concurrents peuvent :  
- soit les envoyer par courrier recommandé, avec accusé de réception, au bureau d'ordre précité  
- soit déposer, contre récépissé, leurs plis au bureau d'ordre au siège de la Direction Régionale des Eaux et Forêts et de la lutte contre la Désertification du Sud-Ouest

- soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis  
- soit déposer, leurs plis, par voie électronique à partir du portail des marchés publics de l'Etat. en application des dispositions de l'arrêt du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 kaada1435 (4 Septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

- Les concurrents doivent déposer les prospectus des prix n°1, 2, 3 et 4 de l'article 30 du CPS au bureau d'ordre de la Direction Régionale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification du Sud-Ouest-Agadir Le 04/10/2021 avant 16 H30mn

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 7 du Règlement de Consultation

N° 7603/PA

Office National de l'Electricité et de l'Eau Potable (ONEE)  
Branche Eau  
Direction Régionale DRAA-TAFILALET

Avis d'Appel d'Offres ouverts N° 70/DRD/CA/D/2021

La Direction Régionale DRAA-TAFILALET de l'ONEE-Branche Eau, sise à Meknès lance l'appel d'offres ouvert relatif à l'études et travaux topo-

graphiques et parcellaires relatifs à la régularisation des terrains, réalisation de bornage d'immatriculation et établissement des dossiers techniques cadastraux pour les parcelles abritant les ouvrages ONEE. -Lot travaux topographiques et études parcellaires

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation.  
L'estimation du coût des prestations s'élève à :480.000,00 DH TTC.

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à : 4.800,00 DH.  
Le dossier d'appel d'offres est consultable et téléchargeable sur le portail des marchés publics à l'adresse : <https://www.marchespublics.gov.ma/>,  
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse suivante :

Bureau d'Ordre de la Direction Régionale DRAA-TAFILALET de l'ONEE-Branche Eau  
Adresse : 20, Rue Antsirabe BP 54 V.N Meknès.

Les dossiers d'appel d'offres sont remis gratuitement aux candidats.  
Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :

- Soit déposés contre récépissé au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale DRAA-TAFILALET de l'ONEE-Branche Eau, sise à 20, Rue Antsirabe BP 54 V.N Meknès avant la date et l'heure fixées pour la séance publique d'ouverture des plis.

- Soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale DRAA-TAFILALET de l'ONEE-Branche Eau, sise à 20, Rue Antsirabe BP 54 V.N Meknès avant la date et l'heure de la séance publique d'ouverture des plis.  
- Soit remis à la commission d'appel d'offres en début de la séance publique d'ouverture des plis.

L'ouverture publique des plis aura lieu le Mercredi 06/10/2021 à 10 H 00 à la Direction Régionale DRAA-TAFILALET de l'ONEE-Branche Eau, sise à 20, Rue Antsirabe BP 54 V.N Meknès.

L'ouverture des plis se fait en un seul temps  
Les demandes d'éclaircissement doivent être formulées uniquement sur le portail des marchés publics.

Le règlement des achats de l'ONEE et les cahiers généraux sont consultables et téléchargeables à partir du site internet des achats de l'ONEE-Branche Eau à l'adresse :

<http://www.onep.ma> (Espace entreprise - rubrique Achats)

N° 7604/PC

OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE (ONEE)  
Branche Eau  
DIRECTION REGIONALE DRAA TAFILALET

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT - N° 71

DRD/CE/ASD/1/2021  
A Lot unique

Séance publique  
La Direction Régionale

Drâa Tafilalet de l'ONEE-Branche Eau, sise à Meknès, lance le présent appel d'offres qui concerne : GESTION ET SURVEILLANCE DES STATIONS DE US ER-RACHIDIA, US GOULMIMA, US TINEJAD ET CENTRE VALLEE DE ZIZ- PROVINCE D'ERRACHIDIA.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation.  
L'estimation du coût des prestations s'élève à 312 048,00 DH TTC

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à 3 200,00 DH ou son équivalent en devise librement convertible.

Le dossier d'appel d'offres est téléchargeable sur le portail marocain des marchés publics à l'adresse : <https://www.marchespublics.gov.ma/>.  
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse suivante :

- Bureau des marches de la Direction Régionale Draâ-Tafilalet de l'ONEE-Branche Eau  
Adresse : 20, Rue Antsirabe BP 54 V.N Meknès  
Tél : 05 35 52 05 08 Fax : 05 35 52 41 95

Le dossier d'appel d'offres est remis gratuitement aux candidats.

Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :

- soit déposés contre récépissé au Bureau d'ordre de la Direction Régionale de Drâa Tafilalet de l'ONEE-Branche Eau, sise à 20, Rue Antsirabe BP 54 V.N Meknès avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.  
- soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale de Drâa Tafilalet de l'ONEE-Branche Eau, sise à 20, Rue Antsirabe BP 54 V.N Meknès avant la date et l'heure de la séance d'ouverture des plis.

- soit remis au président de la commission d'appel d'offres en début de la séance publique d'ouverture des plis.

L'ouverture publique des plis aura lieu le Mercredi 29 Septembre 2021 à 10H00 à la Direction Régionale de Drâa Tafilalet de l'ONEE-Branche Eau, sise à 20, Rue Antsirabe BP 54 V.N Meknès. L'ouverture des enveloppes se fait en un seul temps.

Pour toute demande d'éclaircissement, renseignement ou réclamation concernant le présent appel d'offres ou les documents y afférents, contacter la division achats de la Direction Régionale de Drâa Tafilalet (DRD/C) de l'ONEE-Branche Eau - Adresse : 20, Rue Antsirabe BP 54 V.N Meknès -

Fax : 05 35 52 41 95  
- Email : [yramchoun@onee.ma](mailto:yramchoun@onee.ma).

Le règlement des achats de l'ONEE et les cahiers généraux sont téléchargeables à partir du site internet des achats de l'ONEE - Branche Eau à l'adresse : <http://www.onep.ma/> (Espace Entreprise - rubrique Achats).

N° 7605/PC

OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE (ONEE)  
Branche Eau  
DIRECTION  
REGIONALE DU NORD  
Assainissement liquide du quartier DAKHLA à la ville de TARGUIST  
- Kit de pompage et conduite de refoulement.  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT  
NATIONAL N° 92  
DR9/CA/AMN/5/2021  
à Lot unique  
Séance publique

La Direction Régionale du Nord de l'ONEE-Branche Eau, sise à n°6 Rue Melilla, Castilla-Tanger, lance le présent appel d'offres qui concerne : L'Assainissement liquide du quartier DAKHLA à la ville de TARGUIST- Kit de pompage et conduite de refoulement-.

Le financement du projet est assuré par L'Agence Japonaise pour la Coopération Internationale (JICA).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation. L'estimation du coût des prestations s'élève à 800 340,00 DH TTC.

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à 8 100,00 DH ou son équivalent en devise librement convertible.

Le dossier d'appel d'offres est téléchargeable sur le portail marocain des marchés publics à l'adresse : <https://www.marchespublics.gov.ma/>.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse suivante :

Bureau d'ordre de la Direction Régionale du Nord de l'ONEE Branche eau. Adresse : 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger.

- Téléphone : 05 - 39 - 32 - 85 - 15/20/25 - Fax : 05 - 39 - 94-02-08/05-39-94-39-71  
Le dossier d'appel d'offres est remis gratuitement aux candidats.

Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :

- soit déposés contre récépissé au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Nord, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.

- soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Nord, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger avant la date et l'heure de la séance d'ouverture des plis.

- soit remis au président de la commission d'appel d'offres en début de la séance publique d'ouverture des plis.  
L'ouverture publique des plis aura lieu le Mercredi 06/10/2021 à 10h00 à la Direction Régionale du Nord de l'ONEE Branche eau, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger. L'ouverture des enveloppes se fait en un seul temps.

Pour toute demande d'éclaircissement, renseignement ou réclamation concernant le présent appel d'offres ou les documents y afférents, contacter la Division Achats de la Direction Régionale du Nord de l'ONEE-Branche Eau.

- Adresse : sise 6, Rue Melilla, Castilla, à Tanger - Fax : 05 - 39 - 94-02-08/05-39-94-39-71

- courriel électronique : [ffrasi@onee.ma](mailto:ffrasi@onee.ma) ; [ielhasani@onee.ma](mailto:ielhasani@onee.ma)

Le règlement des achats de l'ONEE et les cahiers généraux sont téléchargeables à partir du site internet des achats de l'ONEE - Branche Eau à l'adresse : <http://www.onep.ma/> (Espace Entreprise - rubrique Achats).

N° 7606/PC

ROYAUME DU MAROC  
OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE (ONEE)  
Branche Eau

DIRECTION REGIONALE DU TENSIFT  
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT  
NATIONAL  
N° 58/DR2/2021  
Séance publique

La Direction Régionale du Tensift de l'ONEE-Branche Eau, sise à Marrakech, lance le présent appel d'offre qui concerne :

- Alimentation en eau potable des douars de la commune Territoriale de Sidi Ali El KORATI Lot 2 : Genie civil

Le financement du projet sera assuré par la Banque Islamique pour le Développement (BIsD).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation. L'estimation du coût des prestations s'élève à : 9 671 172,00 DH TTC

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à 193 500,00 DH.

Le dossier d'appel d'offres est téléchargeable sur le portail marocain des marchés publics à l'adresse : <https://www.marchespublics.gov.ma/>.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse suivante :

- Bureau Achats de la Direction Régionale du Tensift de l'ONEE - Branche Eau, Boulevard Mohamed V Angle Rue Badr, Gueliz-Marrakech. Tél : 05 24 43 93 46 - 05 24 42 07 31 Fax: 05 24 43 91 09.

Le dossier d'appel d'offres est remis gratuitement aux candidats.

Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :

- soit déposés contre récépissé au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Tensift de l'ONEE - Branche Eau, sise à Marrakech, au plus tard le Jeudi 07 octobre 2021 à 10 heures.

- soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'Ordre de la Direction

Régionale du Tensift de l'ONEE - Branche Eau, Boulevard Mohamed V-Angle Rue Badr, Gueliz-BP : 631 -Marrakech, au plus tard le Jeudi 07 octobre 2021 à 10 heures

L'ouverture publique des plis aura lieu à la même date limite de dépôts des plis le Jeudi 07 octobre 2021 à 10 heures à la Direction Régionale du Tensift de l'ONEE - Branche Eau, Boulevard Mohamed V-Angle Rue Badr, Gueliz-Marrakech.

L'ouverture des enveloppes se fait en un seul temps

Pour toute demande d'éclaircissement, renseignement ou réclamation concernant le présent appel d'offres ou les documents y afférents, prière de contacter « DIVISION ACHATS DR2/C » de la « Direction Régionale Du Tensift » à l'adresse : "Boulevard Mohamed V, Angle Rue Badr, Gueliz - Marrakech" - Fax : (+212) 05 24 43 91 09. -Email : [rjdoua@onee.ma](mailto:rjdoua@onee.ma)

Le règlement des achats de l'ONEE et les cahiers généraux sont consultables et téléchargeables à partir du site internet des achats de l'ONEE-Branche Eau à l'adresse : <http://www.onep.ma> (Espace entreprise - rubrique Achats).

N° 7607/PC

OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE (ONEE)

Branche Eau  
DIRECTION REGIONALE DU TENSIFT  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT  
N°59/DR2/2021

La Direction Régionale du Tensift de l'ONEE-Branche Eau, sise à Marrakech, lance le présent appel d'offres qui concerne : Travaux d'entretien de réseau d'eau potable aux centres d'Ait Ourir et de Chouiter

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation.

Cette consultation est ouverte uniquement aux petites et moyennes entreprises (PME) nationales, aux coopératives, aux unions de coopératives et aux auto-entrepreneurs.

L'estimation du coût des prestations s'élève à 521 888,40 DH TTC. Le montant du cautionnement provisoire est fixé à 5 300,00 DH.

Le dossier de consultation est consultable et téléchargeable sur le portail des marchés publics à l'adresse :

<https://www.marchespublics.gov.ma/>.  
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse suivante :

- Bureau Achats de la Direction Régionale du Tensift de l'ONEE - Branche Eau, Boulevard Mohamed V- Angle Rue Badr, Gueliz-Marrakech. Tél : 05 24 43 93 46 - 05 24 42 07 31 Fax: 05 24 43 91 09.

Le dossier d'appel d'offres est remis gratuitement aux candidats.

Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :

- soit déposés contre récépissé au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Tensift de l'ONEE - Branche Eau, Boulevard Mohamed V- Angle Rue Badr, Gueliz-Marrakech, avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.

- soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Tensift de l'ONEE - Branche Eau, Boulevard Mohamed V- Angle Rue Badr, Gueliz-Marrakech. Tél: 05 24 43 93 46 - 05 24 42 07 31 Fax: 05 24 43 91 09.

Le dossier d'appel d'offres est remis gratuitement aux candidats.

Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :

- Soit déposés contre récépissé au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Tensift de l'ONEE - Branche Eau, sise à Marrakech, avant la date et l'heure de la séance d'ouverture des plis.

- Soit remis au président de la commission d'appel d'offres en début de la séance publique d'ouverture des plis.

L'ouverture publique des plis aura lieu le Jeudi 07 Octobre 2021 à 10h:00 à la Direction Régionale du Tensift de l'ONEE - Branche Eau, sise à l'adresse sus indiquée.

L'ouverture des enveloppes se fait en un seul temps.

Pour toute demande d'éclaircissement, renseignement ou réclamation concernant le présent appel d'offres ou les documents y afférents, contacter la Division Achats de la Direction Régionale du Tensift de l'ONEE - Branche Eau, Boulevard Mohamed V- Angle Rue Badr, Gueliz BP : 631 -Marrakech Fax: 05 24 43 91 09 Email : [rjdoua@onee.ma](mailto:rjdoua@onee.ma).

Le règlement des achats de l'ONEE et les cahiers généraux sont consultables et téléchargeables à partir du site internet des achats de l'ONEE-Branche Eau à l'adresse :

<http://www.onep.ma> (Espace entreprise - rubrique Achats)

N° 7608/PC

OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE (ONEE)

Branche Eau  
DIRECTION REGIONALE DU TENSIFT  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT  
N° 60/DR2/2021  
Séance publique

La Direction Régionale du Tensift de l'ONEE-Branche Eau, sise à Marrakech, lance le présent appel d'offres qui concerne les travaux de réalisations des branchements au niveau de la ville d'ESSAOUIRA

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation. Cette consultation est ouverte uniquement aux petites et moyennes entreprises (PME) nationales, aux coopératives, aux unions de coopéra-

tives et aux auto-entrepreneurs.

L'estimation du coût des prestations s'élève à 250 020,00 DH TTC

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à 3 000,00 DH ou son équivalent en devise librement convertible.

Le dossier d'appel d'offres est téléchargeable sur le portail marocain des marchés publics à l'adresse : <https://www.marchespublics.gov.ma/>.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse suivante :

- Bureau Achats de la Direction Régionale du Tensift de l'ONEE - Branche Eau, Boulevard Mohamed V- Angle Rue Badr, Gueliz-Marrakech. Tél: 05 24 43 93 46 - 05 24 42 07 31 Fax: 05 24 43 91 09.

Le dossier d'appel d'offres est remis gratuitement aux candidats.

Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :

- Soit déposés contre récépissé au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Tensift de l'ONEE - Branche Eau, sise à Marrakech, avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.

- Soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Tensift de l'ONEE - Branche Eau, Boulevard Mohamed V- Angle Rue Badr, Gueliz-Marrakech. Tél: 05 24 43 93 46 - 05 24 42 07 31 Fax: 05 24 43 91 09.

Le dossier d'appel d'offres est remis gratuitement aux candidats.

Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :

- Soit déposés contre récépissé au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Tensift de l'ONEE - Branche Eau, sise à Marrakech, avant la date et l'heure de la séance d'ouverture des plis.

- Soit remis au président de la commission d'appel d'offres en début de la séance publique d'ouverture des plis.

L'ouverture publique des plis aura lieu le Jeudi 14 Octobre 2021 à 09 :30 heures L'ouverture des enveloppes se fait en un seul temps

Pour toute demande d'éclaircissement, renseignement ou réclamation concernant le présent appel d'offres ou les documents y afférents, contacter la Division Achats de la Direction Régionale du Tensift de l'ONEE - Branche Eau - Adresse : cité ci-dessus

- Email : [rjdoua@onee.ma](mailto:rjdoua@onee.ma)  
Le règlement des achats de l'ONEE et les cahiers généraux sont téléchargeables à partir du site internet des achats de l'ONEE - Branche Eau à l'adresse : <http://www.onep.ma/> (Espace Entreprise - rubrique Achats).

N° 7609/PC

OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE (ONEE)

Branche Eau  
DIRECTION REGIONALE DU TENSIFT  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT  
N° 61/DR2/2021  
Séance publique

La Direction Régionale du Tensift de l'ONEE-Branche Eau, sise à Marrakech, lance le présent

appel d'offres qui concerne aux Travaux d'entretien et exploitation du réseau d'eau potable de la ville d'Essaouira

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation.

Cette consultation est ouverte uniquement aux petites et moyennes entreprises (PME) nationales, aux coopératives, aux unions de coopératives et aux auto-entrepreneurs.

L'estimation du coût des prestations s'élève à 750 000,00 DH TTC

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à 7 500,00 DH ou son équivalent en devise librement convertible.

Le dossier d'appel d'offres est téléchargeable sur le portail marocain des marchés publics à l'adresse : <https://www.marchespublics.gov.ma/>.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse suivante :

- Bureau Achats de la Direction Régionale du Tensift de l'ONEE - Branche Eau, Boulevard Mohamed V- Angle Rue Badr, Gueliz-Marrakech. Tél: 05 24 43 93 46 - 05 24 42 07 31 Fax: 05 24 43 91 09.

Le dossier d'appel d'offres est remis gratuitement aux candidats.

Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :

- Soit déposés contre récépissé au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Tensift de l'ONEE - Branche Eau, sise à Marrakech, avant la date et l'heure de la séance d'ouverture des plis.

- Soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Tensift de l'ONEE - Branche Eau, sise à Marrakech, avant la date et l'heure de la séance d'ouverture des plis.

Le dossier d'appel d'offres est remis gratuitement aux candidats.

Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :

- Soit déposés contre récépissé au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Tensift de l'ONEE - Branche Eau, sise à Marrakech, avant la date et l'heure de la séance d'ouverture des plis.

- Soit remis au président de la commission d'appel d'offres en début de la séance publique d'ouverture des plis.

L'ouverture publique des plis aura lieu le Jeudi 14 Octobre 2021 à 09 :30 heures L'ouverture des enveloppes se fait en un seul temps

Pour toute demande d'éclaircissement, renseignement ou réclamation concernant le présent appel d'offres ou les documents y afférents, contacter la Division Achats de la Direction Régionale du Tensift de l'ONEE - Branche Eau - Adresse : cité ci-dessus

- Email : [rjdoua@onee.ma](mailto:rjdoua@onee.ma)  
Le règlement des achats de l'ONEE et les cahiers généraux sont téléchargeables à partir du site internet des achats de l'ONEE - Branche Eau à l'adresse : <http://www.onep.ma/> (Espace Entreprise - rubrique Achats).

N° 7610/PC

Mots flechés

Par Abou Salma

Jeux & Loisirs

EMBAR- QUÉ	LIQUIDE	DÉMONS TRATIF	DANS LE VENT	APERÇU GIFLE		VIEUX PLIS	REFUGE DU MZAB	LANGUE VERTE
RELATI- ON					DANSE BRÉSIL- IENNE			
						ARTICLE	EN CORRÈZE GRECQUE	
DÉPÔT D'ARMES EN ÉPI		CACHALOT BLANC	VILLE D'ALLEM- AGNE EN PRIVÉ					
RYTHME					À PRÈCHES	QUARTIER DE MIAMI		PETIT CORPS CÉLESTE
PERSONNE TRÈS SENSIBLE							ROSSE EN BERNE	
FACILE À LONDRES	LETTRÉS D'EBERT BAGUE		INTERT- ECTION			APPEL D'AIR		CONSEI- LLÈRE
			EFFRITÉ PIGE					
AUTEUR INCONNU	EN DANGER			ROMAINS		LA MOITIÉ DES URSIDES	DÉSERT	
	COMPRIS						FRÈRE D'OSIRIS GARDIN- AUX	
ÉCRIVAIN TCHÈQUE	SYMBOLE DU FER		DÉCHIFF- RER CRACK				FIN DE VERBE	
				LEVANT			EN DIRECT	
LE BOUT DE LA LANGUE		TAMIS				TOLLÉ		

Solution mots flechés d'hier

TABAC	RENTE EN	CUMPRIS	D'	NOUVEAU MONTRE OU RELOGE	S'	APPARAIT EN PROLOGE	R	PRÉLAMB OU EN PROLOGE	SAC DE SABLE ALPACON	M	PRÉ- DÉ- DU FINALE
TRI	OMPH	HE	BUP								
EN	MOISI										
MC	RR	B	ER								
E	LECTRO	CUTE									
ETUVE	MURET										
TSAR	RU	EC									
R	SI	SES	S	P	O						
DEVIEE	EXIGU										
I	F	R	M	UV							
BIS	TIRE	NEE									
TETON	N	PR									
ER	TANTIN	ET									

**Directeur de la Publication et de la Rédaction**  
Mohamed Benarbia

**Rédaction**  
Mohamed Bouarab  
Hassan Bentaleb  
Alain Bouithy  
Mourad Tabet  
Wafaa Mejdoubi  
Mehdi Ouassat  
Chady Chaabi

**Responsable des ressources humaines**  
Atika Rachdi

**Directeur artistique**  
Fouad Ezzafir

**Service technique**  
Khadija Sabi (Responsable)  
Meryem Warrach  
Myriem Rehane  
Khadija Halafi  
Hafid Bouzarouata  
Mariama Farki  
Elkandoussi Elmardi

**Révision**  
Abdelmoumein Warrach

**Secrétariat**  
Asmaa Tabaa

**Photographe**  
Ahmed Laaraki

**Correspondants**  
Ahmadou El Katab (Laâyoune)  
Abdelali khallad (Essaouira)

**Collaborateurs**  
Chouaib Sahnoun  
Khalil Benmouya

**Adresse de la Rédaction**  
33, Rue Amir Abdelkader  
B.P. 2165 - Casablanca Maroc

**E-mail:**  
liberation@libe.ma  
**Téléphone:**  
0522 61.94.04  
0522 62.32.32  
**Fax de la rédaction:**  
0522 62.09.72

**Service annonces et publicité**  
E-mail:  
annoncesliberation@libe.ma  
Youssef El Gahs

Mouna El Youssoufi  
Loubna Baghdadi  
Latifa Mounib  
Rkia Ait Dahman  
Siham Zaïter  
Fadwa Choukri

44, Avenue des E.A.R  
3ème Etage - Casablanca  
Tél: 0522 31.00.62  
Fax: 0522 31.28.10

**Imprimerie**  
Les Editions Maghrebines

**Distribution**  
SAPRESS  
Dossier de PRESSE  
130/64

**Site web:**  
www.libe.ma

Journal Libération  
Libération Maroc

**المغرب OJD MAROC**  
2017  
www.ojd.ma

# Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
I												
II												
III												
IV												
V												
VI												
VII												
VIII												
IX												
X												

**HORIZONTALEMENT.**

- I. Départs de Charles de Gaulle.
- II. Llivia ou Kaliningrad. - Plus mauvais mais plus correct.
- III. Borde la Sahara. - Quelle conque il a !
- IV. Sud-américain haut en couleur. - Jetée pour ouvrir un passage.
- V. Qui a la parole facile. - Café en poudre.
- VI. Arrive à l'Eure. - Sans compagnie.
- VII. Reconnaisent leurs fautes. - Ennuyée par un bavard.
- VIII. Sodium. - Employé de la filature. - Manganèse.
- IX. Habillées - Ainsi est né le cinéma.
- X Flagorneries.

**VERTICALEMENT.**

- 1. Sortie de secours.
- 2. S'oppose à l'État. - Même en France, il roule à gauche.
- 3. Met la femme à l'abri des regards. - Moyen d'accéder à cruci.com.
- 4. Anglaise légère mais souvent froide. - Ascension en Suisse.
- 5. Éléments de propulsion quand on rame. - Possessif.
- 6. Donnent des couleurs. - Clés universelles.
- 7. À vous de la mettre dans chaque case blanche. - Baie du Japon.
- 8. Annule et remplace.
- 9. Il est toujours vertigineux. - Signe d'une grande émotion.
- 10. Elles finissent en fumée. - Débute une interminable série.
- 11. Prend son temps pour manger. - Envoie un message.
- 12. Vieux.

# Grilles de sudoku

<i>Facile</i>									<i>Moyen</i>								
		7		2						5	9	1	4	2			
6			8	4	9			2	7				7	3			
8			6	3					4		3		8	5		1	
	7			8					6						7	5	
1	6								8	5		5	1	7	9		2
3				5					7		7	1					
9				1	4						1	7	2				3
5	8		3	6	2							5	6				
				9		3						8	4	5		1	6
<i>Difficile</i>									<i>Expert</i>								
	9			7	1						5	7	3	4			
		7	8		4				2		9						
	4			6								4	5		6	8	
	2	5									2	6			3	5	
	3			2													
	1							6	2			4	9			2	6
				5				7			7	6	2	4			
	7			9		2	5									2	
		1	4					3				2	5	9	8		

## Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

## Solution sudoku d'hier

<i>Facile</i>									<i>Moyen</i>									
8	5	4	6	9	1	3	2	7		6	8	3	2	7	9	4	1	5
2	9	1	7	8	3	6	5	4		9	4	7	6	1	5	3	2	8
6	3	7	2	5	4	9	1	8		2	1	5	4	3	8	7	9	6
9	1	5	8	6	2	7	4	3		4	3	2	8	9	1	6	5	7
7	4	6	9	3	5	1	8	2		7	9	1	3	5	6	2	8	4
3	8	2	4	1	7	5	6	9		8	5	6	7	2	4	9	3	1
4	6	8	5	7	9	2	3	1		1	2	4	9	8	7	5	6	3
1	2	9	3	4	6	8	7	5		3	7	8	5	6	2	1	4	9
5	7	3	1	2	8	4	9	6		5	6	9	1	4	3	8	7	2
<i>Difficile</i>									<i>Expert</i>									
8	2	9	1	3	6	4	7	5		9	1	7	2	5	4	8	6	3
5	6	4	7	9	8	2	3	1		4	5	3	6	9	8	7	2	1
1	3	7	4	2	5	6	8	9		8	6	2	3	1	7	9	5	4
6	7	1	8	5	3	9	2	4		7	8	5	1	2	9	3	4	6
9	8	5	2	7	4	3	1	6		6	2	9	5	4	3	1	8	7
3	4	2	6	1	9	7	5	8		3	4	1	8	7	6	5	9	2
2	1	8	9	6	7	5	4	3		2	3	6	7	8	5	4	1	9
7	9	3	5	4	1	8	6	2		1	9	8	4	3	2	6	7	5
4	5	6	3	8	2	1	9	7		5	7	4	9	6	1	2	3	8

## Solution mots croisés d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
I	N	O	N	A	G	E	N	A	I	R	E	S
II	E	D	E	N		P	E	I	N	A	N	T
III	C	E	L	T	E	S		G	O	B	E	R
IV	T		S	E	M	O	I	R		L	E	U
V	A	P	O		I	M	B	I	B	E		C
VI	R	E	N	A	L		S	E	L	E	C	T
VII	I	S		L	E	S	E		E	S	A	U
VIII	N	E	U	F		I	N	S	U		R	R
IX	E	T	R	A	V	E		O	T	I	T	E
X	S	A	I	S	O	N	N	I	E	R	E	S

# Sport

Jeux  
paralympiques

## Messages de félicitations de S.M le Roi aux champions marocains médaillés aux Jeux paralympiques de Tokyo

S.M le Roi Mohammed VI a adressé des messages de félicitations aux champions marocains médaillés aux Jeux paralympiques qu'abrite la capitale japonaise, Tokyo.

Dans un message au champion paralympique Abdeslam Hili, médaillé d'or des 400 m, S.M le Roi lui exprime Ses chaleureuses félicitations pour cet exploit et pour le nouveau record du monde qu'il a réalisé dans cette compétition. Le Sou-

verain se dit convaincu que cette consécration va renforcer la détermination de ce champion à redoubler d'efforts en vue de réaliser davantage de succès et hisser le drapeau du Maroc lors des différents événements sportifs continentaux et mondiaux.

S.M le Roi a adressé des messages similaires aux championnes et champions Fouzia El Kassioi, Yousra Karim et Mohamed Amguoun, médaillés d'argent,

ainsi qu'à Hayat El Garaa et Saida Amoudi, médaillées de bronze, dans lesquels le Souverain exprime Ses chaleureuses félicitations, saluant avec fierté ces prouesses sportives paralympiques qui les honorent ainsi que le sport marocain.

A cette occasion, S.M le Roi fait part à ces champions de Ses sincères vœux de plein succès dans leur parcours sportif, tout en les assurant de Sa Haute sollicitude et bienveillance.



## Une belle moisson pour le Maroc à une journée de la fin de l'édition nippone



Les athlètes marocains engagés aux Jeux paralympiques de Tokyo se sont illustrés samedi, offrant au Royaume quatre nouvelles médailles (2 or, 1 argent et 1 bronze).

Ainsi, Ayoub Sadni a remporté la médaille d'or des 400 m (classe T46-47), en signant un nouveau record du monde (47.38). Sadni a été le plus rapide de la course, devant les Brésiliens Thomas Ruan de Moraes (47 sec 87/100e) et Petrucio Ferreira Dos Santos (48 sec 04/100e).

De son côté, Zakariae Derhem s'est adjugé le métal précieux de l'épreuve du lancer du poids (classe F33), alors que Azeddine Nouiri a remporté l'argent lors de l'épreuve du lancer du poids (classe F34).

Nouiri a réalisé un jet de 11.55 m, meilleure performance continentale, derrière le Jordanien Ahmed Hindi qui a battu le record du monde avec un jet à 12.25 m. Le Qatarien Abdulrahman Abdulqadir Fiki a complété le podium (11.36 m).

Quant à l'équipe nationale de cécifoot, elle s'est adjugée le bronze, en s'imposant face à la sélection chinoise par 4 buts à 0, en match pour la 3<sup>e</sup> place.

L'équipe nationale de cécifoot a terminé deuxième de sa poule, après une défaite devant l'Argentine (1-2), une victoire contre la Thaïlande (2-0) et un nul face à l'Espagne (1-1), avant de s'incliner difficilement en demi-finale (1-0) face au double champion en titre, le Brésil.

## El Amin Chentouf rejoint le groupe des couronnés en or

Le Marocain El Amin Chentouf a remporté, dimanche, la 4<sup>e</sup> médaille d'or du Maroc à l'épreuve du marathon (T12), dans le cadre des Jeux paralympiques de Tokyo.

Chentouf, tenant du titre, a battu le record para-

lympique en 2 h 21 min 43 sec en s'imposant face à l'Australien Jaryd Clifford (2 h 26 min 09 sec) et au Japonais Tadashi Horikoshi (2 h 28 min 01 sec).

Cet exploit est le quatrième pour le champion marocain aux Jeux paralympiques, après les deux mé-

dailles d'or remportées à Londres 2012 et à Rio 2016, respectivement aux épreuves du 5000 m et du marathon (T12), ainsi que la médaille d'argent du 5000 m (T12) aux Jeux de Rio de Janeiro au Brésil.

Pour sa part, le Marocain Hicham Hanyan s'est contenté de la 12<sup>e</sup> place en 2 h 41 min 04 sec, réalisant son meilleur chrono de la saison.

Le Maroc compte désormais onze médailles, après l'or d'Abdeslam Hili, Zakariae Derhem et Ayoub Sadni, l'argent de Fouzia El Kassioi, Yousra Karim, Mohamed Amguoun et Azeddine Nouiri, et le bronze de Hayat El Garaa, Saida Amoudi et l'équipe nationale de cécifoot.



## Farid Loustik : La persévérance et la détermination, clé du succès des champions marocains

La persévérance et la détermination ont été la clé du succès des champions marocains aux Jeux paralympiques de Tokyo, a affirmé le vice-président de la Fédération Royale marocaine des sports pour personnes handicapées (FRMSPH), Farid Loustik.

"La participation du Maroc aux Jeux paralympiques de Tokyo est très satisfaisante. Les champions marocains ont hissé haut le drapeau national lors de cet événement sportif majeur, en dépit des circonstances difficiles liées à l'épidémie du coronavirus que nos athlètes ont rencontrées lors de leur séjour au village olympique de Tokyo", a déclaré M. Loustik, à l'occasion de l'arrivée, samedi à l'aéroport Mohammed V de Casablanca, d'une délégation de la sélection nationale paralympique. "Cet exploit est le résultat d'un grand travail de fond, d'entraînement et d'efforts

fournis par nos athlètes ces dernières années", a-t-il ajouté. Munie de trois médailles, la délégation nationale com-

prenait quatre championnes, à savoir Yousra Karim et Hayat Al Garaa, respectivement médaillées d'argent et de

bronze au lancer du disque (F41), Saida Amoudi, médaillée de bronze au lancer du poids (F34) et Fatima Ezzehra El idrissi, qui a disputé la finale du 1500 m (T13).

"Cet exploit n'était pas facile. C'est le résultat de beaucoup d'efforts malgré la difficulté de la compétition", a indiqué Yousra Karim, qui aspire avec détermination et volonté à "remporter la médaille d'or aux Jeux de Paris 2024".

Pour sa part, Saida Amoudi, la première marocaine médaillée aux Jeux de Tokyo, a exprimé sa joie et sa fierté pour ce sacre, précisant que son objectif actuel "est de battre le record du monde et inscrire son nom au palmarès de cette compétition".

Le Royaume est représenté aux Jeux paralympiques de Tokyo, qui ont pris fin dimanche, par une délégation de 38 sportifs, la plus grande de son histoire.



## Mondial de futsal

## La liste définitive de Hicham Dguig

L'entraîneur de la sélection marocaine de futsal, Hicham Dguig, a dévoilé la liste finale des joueurs retenus pour prendre part à la phase finale de la Coupe du monde, prévue en Lituanie du 12 septembre au 04 octobre prochain. Cette liste comprend plusieurs joueurs du championnat national et d'autres évoluant en Europe.

Samedi, l'équipe nationale a

terminé son stage de préparation en Slovaquie, marqué par trois matches amicaux qui ont connu autant de victoires du cinq national aux dépens de la Slovaquie (4-1) et du Panama (4-3 et 3-0).

Lors de la phase finale du Mondial de futsal, la sélection nationale affrontera les Iles Salomon, la Thaïlande et le Portugal.

Voici, par ailleurs, la liste des joueurs retenus: Abdelkerim

Anbia (ASF Agadir), Reda Khiyari (Dynamo Kénitra), Mohamed Cheridou (ASS Khabazat Oussoud Kénitra), Youssef El Mazray (SCC Mohammedia), Youssef Jouad (SCC Mohammedia), Idriss Raïss El Fenni (SCC Mohammedia), Saad Knia (SCC Mohammedia), Soufiane Borite (SCC Mohammedia), Otmane Boumezou (SCC Mohammedia), Mohammed Achraf Saoud (SCC Mohammedia), Is-



mail Amazal (ASF Agadir), Soufiane El Mesrar (ACCS Futsal, France), Bilal Bakkali (ACCS Futsal, France), Anas El Ayyane

(Ribera Navarra, Espagne), Hamza Bouyouzan (Levante, Espagne) et Khalid Bouzid (C Marfil Santa Coloma, Espagne).

## Sérieux test guinéen pour le Onze national

**Ghanem Saïss :** *Le match contre la Guinée ne ressemblera en rien à ce qu'on a pu vivre contre le Soudan*

**Yassine Bono :** *L'équipe est prête physiquement et moralement*

L'Onze national croisera le fer, aujourd'hui à partir de 17 heures au stade Lansana Konté à Conakry, avec son homologue guinéen pour le compte de la seconde journée des éliminatoires, zone Afrique, groupe I, du Mondial FIFA 2022 au Qatar.

Un match de grande importance pour l'équipe nationale dans sa campagne vers la Coupe du monde. Après avoir assuré l'essentiel, une victoire lors de la première manche à domicile devant le Soudan (2-0), la sélection marocaine aura à cœur de conserver cet élan ou du moins regagner le bercail sans le moindre dégat en vue d'envisager la suite du parcours dans de bonnes dispositions.

Pour le capitaine de la sélection marocaine, Ghanem Saïss, la confiance est de mise, annonçant dans une déclaration au site officiel de la Fédération, frmf.ma, que « c'est important de gagner le premier match pour bien lancer les qualifications ».

Le défenseur de Wolverhampton rappelle que « ce match sera compliqué et très engagé », précisant qu'« il ne ressemblera en rien à ce qu'on a pu vivre contre le Soudan », dans la mesure où la Guinée reste sur un match nul concédé face à la Guinée-Bissau.

Le Onze national, qui s'était rendu

vendredi à bord d'un vol spécial à Conakry, a effectué une première séance d'entraînement samedi à laquelle ont pris part l'ensemble des joueurs retenus, alors que la seconde séance devait avoir lieu hier au stade Lansana Konté à l'heure du match.

Cette deuxième séance devait servir pour peaufiner les ultimes réglages afin que l'équipe soit fin prête le jour J. D'ailleurs d'après certaines sources, le sélectionneur national, Wahid Halilhodzic,

devrait procéder à de légers changements dans son effectif dans l'espoir de rendre une copie bien meilleure que celle face au Soudan.

A ce propos, Ghanem Saïss n'a pas manqué de souligner que lors du match contre le onze soudanais, « la manière n'y était pas. Il faut qu'on progresse vu les joueurs de qualité dont dispose l'EN. On doit rendre des copies largement meilleures que ce qu'on a produit », avant de

conclure que « l'essentiel, c'est de gagner et de se qualifier pour le Mondial ».

L'EN abordera le match de la Guinée avec un moral au beau fixe, comme l'a d'ailleurs souligné le gardien de but de la sélection, Yassine Bono, qui a affirmé que « l'équipe est prête physiquement et moralement », ajoutant que « des matches à l'extérieur sont toujours difficiles mais le Onze dépêché est tenu de bien les négocier ». Alors que pour ce qui est du jeu produit, le keeper du FC Séville a fait savoir que « ce n'est pas évident de sortir de bons matches en déplacement sur de mauvaises pelouses, sauf qu'une fois à la maison, l'on tâchera d'améliorer notre jeu ».

L'autre match de ce groupe I aura lieu demain mardi à 20 heures et opposera le Soudan à la Guinée-Bissau.

Il convient de rappeler que les équipes qui termineront en pole position des dix groupes en lice pour les éliminatoires de la Coupe du monde se qualifieront aux matches barrages, de sorte à ce que le continent soit représenté lors de l'édition qatarie par cinq sélections. Pourvu que la nôtre soit de la partie après avoir été mondialiste en 1970 et 1986 au Mexique, 1994 aux Etats-Unis d'Amérique, 1998 en France et 2018 en Russie.

Mohamed Bouarab



Phs. frmf.ma

## Le MAT renouvelle le contrat d'Adil El Hassnaoui

Le Moghreb Athlétique de Tétouan (MAT) et le milieu de terrain Adil El Hassnaoui sont parvenus à un accord pour renouveler le contrat qui les lie.

Le bureau dirigeant du MAT a annoncé, dans un communiqué, le renouvellement du contrat du joueur Adil El Hassnaoui pour une saison, et ce dans le cadre de sa politique visant à préserver les principaux piliers de l'équipe. En s'attachant les services d'Adil El Hassnaoui et d'autres joueurs, le club entend renforcer les rangs de l'équipe avec des joueurs expérimentés, dans le but de monter en première division et de remporter la Coupe du Trône.

Le MAT a annoncé récemment le recru-

tement de dix joueurs et le renouvellement du contrat du capitaine Nassir El Maimouni et du défenseur Mohsine El Achir.

Le club avait précisé avoir signé des contrats avec le milieu de terrain Zayd Karouch, le gardien de but Younes Karabila et le latéral gauche Zouhair Marour, dans le cadre d'un transfert libre, après l'expiration des contrats liant ces derniers respectivement à la Renaissance sportive de Berkane, au Chabab Atlas de Khénifra et au Raja de Béni Mellal. Auparavant, le club tétouanais avait signé des contrats avec Saad Kohal, Karim Farhoun, Hamza Hanouri, Youssef Robaidi et Imad Kimaoui, en plus du gardien de but Mohamed El Youssfi et du défenseur Mohamed Saoud.

## L'IRT s'attache les services de Habib Allah Dahmani

Le Club de l'Ittihad Riadi de Tanger (IRT), section football, a renforcé ses rangs en recrutant le joueur Habib Allah Dahmani, et ce en préparation de la saison sportive 2021-2022. L'IRT a annoncé, dans un communiqué, avoir signé un contrat de deux saisons renouvelable avec le milieu de terrain marocain.

L'équipe a décidé de recruter Habib Allah Dahmani (27 ans) après une période d'essai sous la supervision de l'entraîneur français Bernard Casoni, qui a été convaincu par les performances du joueur.

Le milieu de terrain a évolué sous

le maillot de plusieurs équipes, notamment le Mouloudia d'Oujda (MCO), le Maghreb de Fès (MAS), le Chabab Atlas Khénifra (CAK), le Raja Béni Mellal, le Kénitra Athletic Club (KAC) et le Fath de Rabat (FUS), ainsi que le Muaither Sport Club de Qatar.

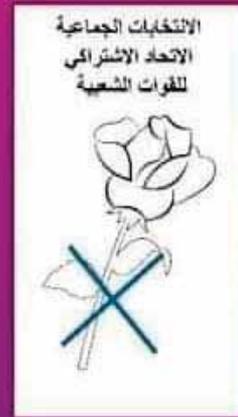
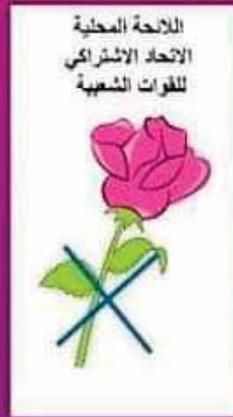
Le club avait annoncé le recrutement du milieu de terrain Abdellah El Moudene et de l'attaquant Mouad Ajandouz, en plus du renouvellement, pour trois saisons, du contrat du gardien de but Imad Askar. L'IRT a également récupéré l'attaquant Ahmed Hammoudan, après une expérience en Arabie Saoudite et au Qatar.

# Le Maroc d'abord

Une nouvelle alternance à horizon social-démocrate



اقتراع 8 شتنبر 2021



صوتوا على رمز الوردة  
رمز مرشحات و مرشحي  
الاتحاد الاشتراكي للقوات الشعبية